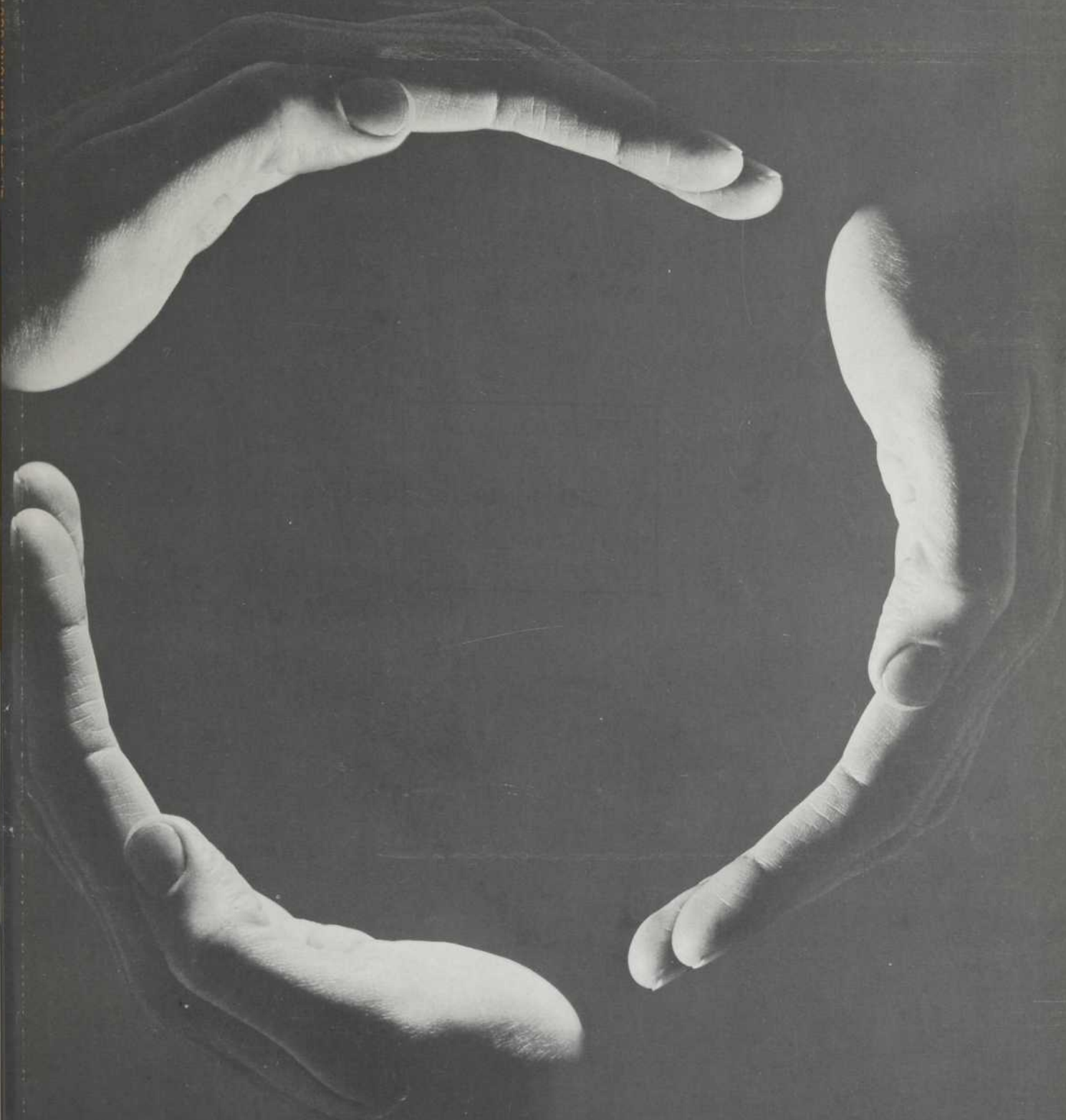


ARCHITECTURE CONCEPT



1272 AC 79 22
818 DE LAVILLE DE MIL
SALLE PERIODIQUES
1210 E RUE SHERBROOKE
MONTREAL 133 P Q



Siège social de la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec, Québec, Québec.

Les tapis PROTEL Créés pour ceux qui créent

Dans les locaux commerciaux où des gens fort occupés vont et viennent, une note de beauté est requise, mais une beauté résistante, celle de Protel.

Parce que Protel est d'entretien facile, même après qu'une armée de pieds sales soit passée, les gens chargés de l'entretien ont un faible pour lui.

Parce que la valeur de Protel est indéniable, et vérifiable, les acheteurs avisés l'incluent

dans leur budget.

Parce que Protel est plus que résistant, il peut être installé à l'extérieur et affronter le rude climat canadien.

Soulignons aussi que Protel résiste aux taches, et en cas d'accident, un simple coup de chiffon suffit. Protel est grand teint et le va-et-vient de pieds aussi nombreux que pressés ne lui font pas mal.

Le polypropylène Protel est

utilisé dans une gamme surprenante de tapis d'usage commercial.

protel[®]
polypropylène

LA DIVISION DES FIBRES
CELANESE CANADA LIMITÉE



*marque déposée

C'est un fait:
seuls les revêtements de plafond Fiberglas*
dépassent la norme d'insonorisation recommandée
pour l'aménagement intérieur.



Le bruit est le problème le plus aigu des concepteurs de bureaux sans cloisons fermées.

Bien sûr, vous pouvez couvrir le sol d'une moquette, installer des cloisons insonores spéciales et poser des tentures aux fenêtres. Mais dans les bureaux sans cloisons fermées dont la superficie est de l'ordre de 4,000 pieds carrés, c'est le plafond qui répercute le plus les sons.

Pour amortir ces bruits, vous ne pouvez pas utiliser un quelconque matériau insonorisant, car le rendement serait insuffisant.

Il vous faut un matériau dont le coefficient d'insonorisation soit d'au moins .80. Ce coefficient a été établi par la Division des recherches sur le bâtiment du Conseil national de recherches du Canada (Canada Building Digest # 139).

A l'heure actuelle au Canada, le seul revêtement de pla-

fond qui atteint et même dépasse cette norme est fabriqué par Fiberglas. Il n'y a d'ailleurs pas qu'un seul modèle de carreau qui offre cette caractéristique. En fait, neuf des dix revêtements de plafond fabriqués par Fiberglas, présentent un coefficient d'au moins .80. Certains atteignent même .95!

Bien sûr, Fiberglas fournit aussi les matériaux insonorisants qui servent à fabriquer les cloisons, revêtements muraux et écrans, ainsi que les tentures Fiberglas (chez vos fournisseurs habituels).

N'hésitez pas à nous écrire afin d'obtenir tous les renseignements techniques concernant les matériaux insonorisants Fiberglas, pour les plafonds.

Nous tenons à ce que les bureaux que vous aménagez répondent à toutes les espérances de vos clients.

*Fiberglas, marque de commerce déposée

FIBERGLAS
CANADA LTEE

48 ST CLAIR AVE. W. TORONTO, ONT.



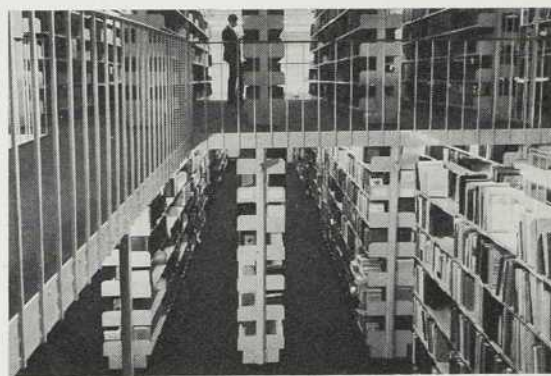
est-ce un portrait familier?



Allée secondaire de la Bibliothèque Nationale à Ottawa. Les rayonnages d'acier installés dans cette bibliothèque sont de modèle Montel Ancravista.



C.E.G.E.P. de Chicoutimi. Le système Closavista de Montel allie le fonctionnel de bon goût à la facilité de montage.



Bibliothèque du Pavillon Lalemant au Collège Jean de Brébeuf, Montréal. Cette photo illustre comment la mezzanine Montel double l'espace réservé aux rayons utiles dans une bibliothèque à plafond haut — environ 14 pieds.

Le visage de votre bibliothécaire est-il le reflet de la confusion qui règne à la bibliothèque? La pénurie d'espace, l'insuffisance des rayons, le mauvais agencement général contribuent-ils à freiner le bon fonctionnement de votre bibliothèque, en dépit de l'efficacité de votre personnel?

Chez Montel, nous connaissons bien tous les problèmes qui peuvent surgir dans une bibliothèque, et mieux encore, nous savons comment les résoudre.

Montel fabrique un assortiment complet d'accessoires et de matériel de bibliothèque. Les fameux systèmes Ancravista, T-Vista, Closavista et Mezzanine sont fabriqués par Montel. Le système de rayonnages compacts Mobila qui élimine les allées entre les rayons et double la capacité de rangement, est aussi signé Montel.

Montel ayant partout des installations à son crédit est toujours prêt à offrir à ses nouveaux clients les bienfaits que peut leur apporter sa précieuse expérience acquise par la participation à plus de 5,000 projets d'agencement.

Pour redonner le sourire à votre bibliothécaire et un système de rayonnages par excellence à votre bibliothèque...

écrivez ou téléphonez à:



MONTEL INC.

BUREAU CHEF: C.P. 130, Montmagny (Québec), Canada
Tél. 418-248-0235 Téléc. 011-3419

BUREAUX DE VENTES:

MONTRÉAL: 235 est, Dorchester, Suite 310
Tél: 514-861-7445 Téléc: 01-20852

QUÉBEC: Tél: 418-626-0299

TORONTO: Tél: 416-252-3371 Téléc: 06-219883

LONDON: Tél: 519-432-7107

EDMONTON: Tél: 403-424-6404 Téléc: 037-2489

CALGARY: Tél: 403-243-3246 Téléc: 038-22538

VANCOUVER: Tél: 604-255-7771 Téléc: 04-53333

ARCHITECTURE CONCEPT

VOLUME 27

— NUMÉRO 308 —

OCTOBRE 1972

SOMMAIRE

Regards	10
Pas de faveurs pour les déshérités	14
<i>Les modifications à la LNH par le professeur J. Baker</i>	
La réponse du Ministère des Affaires Urbaines	17
<i>Tex Enemark, Adjoint spécial</i>	
<i>Reproduit avec l'autorisation de Canadian Architect</i>	
Design — Jacques Guillon Designers	18
<i>Denyse Gérin-Lajoie</i>	
Les Villes Nouvelles en France	24
<i>Professeur Norman Pressman</i>	
Carnet	30
Annonceurs	31

Danielle T. Daignault

Rédactrice en chef

Charles Shewell

Editeur

Sydney Cohen

Vice-président

Publicité

Québec —

Guy Mallette, directeur commercial
Raymond Des Rosiers
310 Ave Victoria, suite 201, Montréal 215
Tél.: (514) 487-2302
Telex: 05-268516 - Southmag Mtl.

Ontario —

Michael Schoales
1450 Don Mills Rd., Don Mills, Ont.
Tél.: (416) 445-6641
Telex: 02-21366 - Southmag Tor.

Vancouver —

Curtis Media Representatives Limited
636 Clyde Avenue, West Vancouver, B.-C.
Téléphone: (604) 922-2314
Telex: JNLCOMM VCR

Europe —

The Westbourne Group
Crown House
Morden, Surrey, England.

Japon —

International Media Representatives Ltd.
1 Shiba-Kotohiracho, Minatoku, Tokyo
Telephone (03) 502-0656
Telex: 088-2633 - Mediarep, Tokyo

Albert Gosselin

Production publicitaire

Manon Perras

Tirage

Architecture/Concept

est publié par la Compagnie d'Éditions Southam Limitée, qui est au service du commerce, de l'industrie et du gouvernement du Canada, avec ses 60 revues, ses 20 salons et expositions commerciales, ses services associés d'information et de recherche, la vente directe par la poste, colloques et les activités relatives aux communications dans la mise en marché.

Président du Conseil: St. Clair Balfour
Vice-président du Conseil: James A. Daly
Président et Directeur général: Aubrey Joel
Directeur région de l'Est: Bernard Leblanc
Membre de la Canadian Circulations Audit Board Inc.



ccab

Membre de la Canadian Business Press.
Classé dans l'index des périodiques canadiens.
Tous droits réservés pour tous les pays.
Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec.

Abonnement

Canada: \$8.00 par année. \$14.00 pour deux ans.
Etats-Unis: \$12.00 par année.
Autres pays: \$30.00 par année.
Courrier de la deuxième classe —
Enregistrement no 0702.

montgomery assure le transport dans les édifices à bureaux en AMÉRIQUE DU NORD

Il faut, pour déplacer les gens de façon efficace dans un gratte-ciel, un mode de transport vertical bien conçu et d'une grande élégance. Pour répondre à ces exigences, Montgomery a installé dans l'Édifice Prudential Plaza, à Denver au Colorado, treize ascenseurs et deux escaliers mécaniques. Chacun des ascenseurs circule à des vitesses variant de 300 à 1,200 pi/mn et répond à un besoin particulier. De plus, des escaliers mécaniques Montgomery servent à accélérer la circulation entre le rez-de-chaussée et la Plaza.

Montgomery peut aussi vous aider à intégrer un mode de transport efficace dans la conception d'un nouvel édifice. Communiquez avec notre siège social ou avec l'un de nos 170 bureaux inscrits dans les Pages Jaunes. Vous constaterez que nous sommes partout présents en Amérique du Nord.

montgomery®

**ASCENSEURS/ESCALIERS
RAMPES & TROTTOIRS ROULANTS**

Ascenseurs Montgomery Cie Ltée, Montréal, Québec
Bureaux dans principales villes d'Amérique du Nord

montgomery vous transporte!

Architecte: Flatow
Architectes & ingénieurs: Moore, Byron & Fairburn.
Entrepreneur général: The Del E. Webb Corporation

Le bien-être de ces "tout-petits" vous importe plus que celui du tapis! Kraus "Corsair" de Herculon vous dit...



Tapis installé à l'école Penfield Wilder, de Dollard des Ormeaux, Qué.

tapis

Si jamais un tapis réussit à toujours garder haut "ses poils" malgré le piétinement de centaines d'écoliers, imaginez avec quel orgueil il peut embellir vos locaux, quels qu'ils soient. Cette merveille est le tapis Kraus' Corsair d'une riche épaisseur à 100% de fibres oléfines HERCULON®. Ce touffu tapis "d'attaque" peut se mesurer à n'importe quel nettoyeur chimique. Il se nettoie dans

le temps de le dire. Même une marmaille d'écoliers ne génère pas assez d'électricité statique pour s'en préoccuper, car chaque fibre est dotée de propriétés éliminant ce phénomène. Sa longue vie, son peu d'entretien et son dédain des taches: vous savez maintenant pourquoi le tapis Corsair sera de la partie lors de votre prochain aménagement. Pour plus de renseignements sur ce

tapis de HERCULON, consultez la brochure Sweets Canadian ou écrivez à Fibres Merchandising, Dept. 217, Hercules Canada Ltd., 4180 Dundas Street West, Toronto 21, Ontario.

HERCULON®



*Marque déposée de Hercules

L'extérieur

une réalisation
futuriste au coeur même
de Toronto.

Siège social
Simpsons-Sears
Toronto
Conçu par
Maxwell Miller,
architecte permanent



Vue des bureaux généraux, 9^e étage.



Vue partielle du centre d'informatique, 4^e étage,
avant la mise en place de l'équipement.



Réception, bureaux de direction, 9^e étage.

L'intérieur

des techniques poussées
d'aménagement
en aires dégagées.

**et, bien sûr,
Simpsons Sears
a choisi
des moquettes
d'Acrilan Plus!**

acrylique

Le nouveau siège social Simpsons-Sears, rue Jarvis, à Toronto, illustre parfaitement l'influence bénéfique d'un environnement total harmonieux sur l'état d'esprit et le rendement des employés. 90 p. cent des sols intérieurs ont été revêtus de moquette tissée de fibre acrylique Acrilan Plus, fabriquée par les Tapis Harding. Le revêtement, quelque 35 000 verges carrées, en trois coloris, est collé au sol pour éliminer tout risque de plis. Dans les secteurs à circulation intense, on a choisi des couleurs contrastantes, ce qui facilite le remplacement des endroits usés.

Cette fois encore, les spécialistes de la vente à contrat ont reconnu les avantages uniques de la fibre acrylique Acrilan Plus. Élégance, facilité d'entre-

tien, durabilité, couleurs grand teint et résistance à la flamme. Autant de preuves qu'Acrilan Plus est la meilleure fibre pour l'aménagement par contrat.

Documentation complète sur les fibres acryliques Acrilan:

*Ecrire à
Monsanto Textiles,
175, Rexdale Blvd., Rexdale, Ontario
Préciser: documentation en anglais ou
en français.*



**LES TAPIS
HARDING**





Bleu Ciel



Blanc Antique



Avocado

Crane ne rêve pas en couleurs, mais en...

DURACOLOR

Sable du Désert



Lavande

Or Aztèque

Crane a marié la durabilité du laiton à la beauté de la couleur pour créer DURACOLOR sa nouvelle gamme de robinetterie à 4" d'entre-axes s'harmonisant avec ses appareils sanitaires en couleurs-décor.

DURACOLOR ouvre de nouveaux horizons de durée, de propreté, de facilité d'entretien et d'agencements de couleurs inconnus jusqu'ici.

La robinetterie DURACOLOR est en laiton solide enduit de nylon par un procédé spécial de thermo-fusion qui lui donne un fini lustré résistant aux taches et aux égratignures.

DURACOLOR ajoutera à vos salles de bains cette touche d'élégance... digne reflet de votre personnalité.

En primeur au Canada et en exclusivité chez Crane.

Pour des conseils sur l'agencement des couleurs écrivez à:

Monique Crane
Crane Canada Limitée
C.P. 2700
Montréal 379, P.Q.

La Marque de Bon Goût

- Laiton solide enduit de nylon pour durer des années.
- DURACOLOR résistant aux taches—le fini miracle—si facile d'entretien.
- Offert dans les couleurs-décor Crane: Avocado, Or Aztèque, Sable du Désert, Bleu Ciel, Lavande et Blanc Antique.

CRANE®

REGARDS

AAPQ — CONFERENCE DE PRESSE
DU 28 SEPTEMBRE 1972

A la suite de cette conférence de presse, de nombreux journaux, quotidiens ou autres, vont rapporter à la population les grandes lignes des efforts de l'Association dans le but de protéger nos droits et notre patrimoine.

En ce qui nous concerne, notre revue s'adresse aux professionnels de l'aménagement et les prises de position de l'Association ainsi que ses règlements et droits sont déjà connus d'eux. Nous abordons donc le problème sous un autre angle, c'est-à-dire de la façon dont il se pose réellement.

Une poursuite va être intentée contre M. Taillibert et de nouvelles lettres seront envoyées à la municipalité et au Service des Travaux publics. Et ensuite, quoi? Cette poursuite va mettre l'architecte français dans l'obligation de légaliser sa position. L'objectif ultime des corporations professionnelles, c'est-à-dire la protection du public, sera alors atteint. Qu'advient-il ensuite de l'affront à la nation et du colonialisme qui semble continuer à s'acharner contre nous. Apparemment rien, en tout cas, jusqu'à ce que le Bill 250 modifie le statut des corporations professionnelles et permette (peut-être) à la nation de mieux se défendre contre ses propres dirigeants (lorsqu'ils perdent la tête).

En attendant, il est évident que nos professionnels ne peuvent se permettre de descendre dans la rue, comme de simples ouvriers ou fonctionnaires, et défendre ce qui selon eux, est leur privilège et leur dû. Et pourquoi pas? Parce que trop peu d'entre-eux n'ont jamais pensé qu'il leur serait possible de devenir l'architecte d'un projet aussi important que le stade olympique. C'est encore notre mentalité de "colonisés" qui fait qu'on ne défend que, ce qui se défend légalement suivant les termes d'un pain quotidien qui lui s'obtient selon les mêmes

voies légales et colonisatrices.

Que faire? Cette situation décevante pose la question de façon aiguë et devrait enfin réveiller les moins intéressés. Nous avons maintenant la preuve de l'urgence pour l'Association de redéfinir son statut et les droits qui devraient lui incomber.

Alors que tous les corps syndiqués soutenus par des gens beaucoup moins fortunés, ont des moyens légaux et monétaires de se défendre, l'Association actuelle ne semble posséder ni les uns ni les autres. Toute représentation politique auprès des gouvernements demeure encore plus ou moins fondée par ce manque de définition de structures essentielles à une profession en 1972.

L'Affaire du stade n'est qu'une parmi bien d'autres. Il reste à espérer que par son importance, elle réussisse enfin à stimuler une action qui, dans les autres pays du monde, est considérée positive et normale.

nouvelles



La Place du Portage

Une fois terminée, La Place du Portage abritera quelque 20,000 fonctionnaires

fédéraux répartis dans sept ou huit immeubles construits au coût de plus de \$200,000,000. L'ensemble comprendra également des immeubles commerciaux, des sections résidentielles et des espaces verts. La Place du Portage transformera le centre de Hull. Les employés du ministère de la Consommation et des Corporations s'installeront bientôt dans le premier immeuble construit qui comporte 27 étages. Il est situé en face de la colline parlementaire, de l'autre côté de la rivière Ottawa. Les occupants des deux premiers immeubles auront directement accès à un nouveau pont dont on vient d'entreprendre la construction.

Les Américains et nous

Progressive Architecture vient de consacrer son numéro de septembre à l'architecture en 1972 au Canada.

A part un important article sur les projets de fibre de verre dans le grand nord de nos architectes québécois, Papineau, Gérin-Lajoie, Leblanc, Edwards, un second article consacré au Québec, a été écrit par Melvin Charney et rapporte les principes de son livre "Pour une définition de l'architecture au Québec".

Décidément nous sommes des gens spéciaux et nos voisins du sud ont décidé de nous considérer ainsi. Ce qui est dommage, c'est qu'une revue américaine d'une telle envergure, ne donne du Québec qu'un seul aspect d'une personnalité qui bien que québécoise est également nord-américaine. L'architecture récente qui existe au Québec actuellement, n'est pas l'expression d'un plagiat mais bel et bien l'expression de notre dualité à la fois québécoise et nord-américaine.

Affaires urbaines et régionales

Trente-six étudiants d'université de la province de Québec ont obtenu des

bourses d'études en affaires urbaines et régionales, de la part de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Ces bourses sont offertes conformément aux dispositions de la Loi nationale sur l'habitation pour encourager les diplômés à poursuivre leurs études dans des disciplines relatives à l'aménagement des villes et de leurs zones limitrophes. Les boursiers reçoivent \$3,900 au cours d'une année scolaire de douze mois. Outre cela, ils sont indemnisés de leurs frais scolaires et reçoivent une allocation pour chaque enfant à charge, le cas échéant. En tout, la Société centrale d'hypothèques et de logement dépensera à cette fin \$925,000 pour 125 bourses pour le programme de l'année 1972-1973. Ce total englobe aussi le montant des bourses renouvelées à l'intention des quelque 80 boursiers.

R. David Bourke, M. Arch., MIRAC, ARAC, a récemment accepté d'assumer un haut poste dans les cadres administratifs de l'Université McGill. Ses nouvelles fonctions l'obligent à quitter la pratique architecturale qu'il poursuivait jusqu'à maintenant avec ses associés Longpré Marchand Goudreau Dobush et Stewart."

L'association Erickson-Massey dissoute

L'association des architectes Erickson et Massey qui s'était formée afin de concourir au projet de l'Université Simon Fraser, est maintenant dissoute depuis le mois de juillet. Les associés se sont séparés à cause de principes différents sur leurs objectifs professionnels. Pendant quelque temps encore, les deux bureaux partageront le bureau de Vancouver. Celui de Toronto a déjà été pris en main par Arthur Erickson et Associés. Geoffrey Massey installera son bureau à l'extérieur de Vancouver.

conférences

1975: Conférence internationale sur l'environnement urbain

Quelques 135 pays, de toutes les parties du monde, sont invités à venir au Canada, en 1975, exposer et démontrer comment, chacun dans des conditions diverses, ils bâtissent leur environnement urbain et cherchent sans cesse à améliorer le milieu de vie de leurs populations.

On assistera alors, par le truchement des techniques modernes de communication, à des expériences multiples dans les domaines de la rénovation urbaine, de la création de villes nouvelles, de l'aménagement de services communautaires, de l'habitation, etc. Ces expériences seront aussi variées que le sont les situations géographiques, climatiques, sociales et économiques des agglomérations urbaines du monde.

La tenue d'une telle démonstration fera du Canada le "centre urbain mondial" pendant sa durée. C'est au département d'Etat chargé des Affaires urbaines qu'on en a confié la préparation et l'organisation.

L'événement fera suite à la récente conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, où les délégués, à l'invitation du Canada, ont accepté de tenir une "conférence-démonstration" ayant pour thème "l'établissement humain".

C'est ainsi que les pays participant à la conférence ont été invités non seulement à élaborer des projets mais à les réaliser dans la mesure du possible, pour ensuite faire rapport de leurs succès et de leurs difficultés, en 1975.

Les résultats obtenus seront analysés et serviront ensuite à élaborer des recommandations précises aux pays participants et à l'ONU.

Le département d'Etat aux Affaires urbaines aura lui aussi l'occasion de faire état des expériences urbaines menées dans le pays.

Conférence tripartite 20 et 21 novembre 1972

Depuis environ deux ans, le gouvernement fédéral se propose d'organiser une conférence tripartite sur les questions urbaines. Suggérée d'abord par l'honorable Robert Andras, cette conférence a été fortement appuyée par son successeur, l'honorable Ronard Basford.

Une entente de principe a été conclue par un comité intérimaire le 17 mai 1972, jetant les bases d'une conférence de deux jours entre les trois paliers de gouvernement, sujette à l'approbation des autorités fédérales et provinciales.

Dans l'optique du gouvernement fédéral, la conférence tripartite est une modalité coopérative, et inédite, d'aborder, aux trois paliers de gouvernement, les principales questions d'intérêt urbain actuelles. De ces discussions se dégageront les domaines sur lesquels devront se pencher les trois paliers administratifs afin d'élaborer et de fixer des politiques nouvelles. L'identification des problèmes et des positions respectives permettra la collaboration et la coordination des politiques et des actions gouvernementales.

La conférence tripartite peut marquer le point de départ d'une nouvelle formule de définition, de discussion et de participation dans l'information sur les politiques urbaines. Ce n'est évidemment qu'un instrument entre autres visant la consultation et la coordination à long terme.

Conférence sur le nouveau code ACI 318-71

La Région du Québec de l'Association du Ciment Portland annonce qu'elle présentera, dans la semaine du 6 novembre, une série de trois représentations filmées sur le code ACI 318-71, soit à Montréal, Québec et Sherbrooke.

Ces séminaires, d'une demi-journée, auront pour but de familiariser davantage les ingénieurs, architectes

et autres personnes intéressées, avec les nouvelles clauses du code ACI 318-71.

Le film de la Téléconférence conjointe PCA-ACI du 18 janvier dernier sera utilisé à cette fin et on y verra quinze experts, qui ont contribué à la rédaction du code, en expliquer la philosophie et les particularités. Les professeurs des universités locales seront disponibles pour répondre aux questions de l'audience.

Le nouveau manuel de la PCA intitulé: "Notes on ACI 318-71 with Design Applications" illustrant les nouvelles clauses du code au moyen d'exemples précis, sera distribué à cette occasion.

Ces présentations auront lieu aux endroits et aux dates suivantes:

— pour la région de Montréal; le 7 novembre à l'Université McGill.

— pour les autres régions; le 8 novembre à l'Université Sherbrooke et le 9 novembre à l'Université Laval.

Pour de plus amples renseignements, il suffit de communiquer avec l'Association du Ciment Portland, 346 Edifice du Carré Dominion, 1010 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal 110, Qué., tél.: 514 866-1882.

livres

Manuel des usages du contreplaqué

Un livret de 56 pages, le Manuel des usages du contreplaqué, publié par le Conseil des Industries Forestières de la Colombie-Britannique est offert à titre gratuit au corps enseignant des écoles d'arts et métiers.

Ce manuel est conçu à l'intention de ceux qui pratiquent ou qui étudient les métiers du bâtiment et il couvre en détail un nombre d'usages du contreplaqué. Il est amplement illustré de dessins et de graphiques et il contient des chapitres

traitant de la fabrication et des diverses catégories du contreplaqué, de ses utilisations, des différents modes de pose, de l'installation de parement et de revêtement, de la construction de formes à béton et des différentes méthodes de finition du contreplaqué.

Ce manuel peut-être obtenu en anglais ou en français en en faisant la demande auprès du Conseil des Industries Forestières de la Colombie-Britannique 1500/1050 ouest, rue Hastings, Vancouver 1, C.-B.

Sur l'espace architectural

par Ph. Boudon.

Dunod

"L'architecture est une science..." écrit Vitruve. Pourtant, la pensée architecturale reste préscientifique et son épistémologie est à faire. Ce "savoir-faire", fondé jadis sur une théorie et une pratique, est actuellement en crise. Ph. Boudon propose d'en faire l'objet d'une science dont il cherche ici les fondements.

La formation des systèmes d'habitat

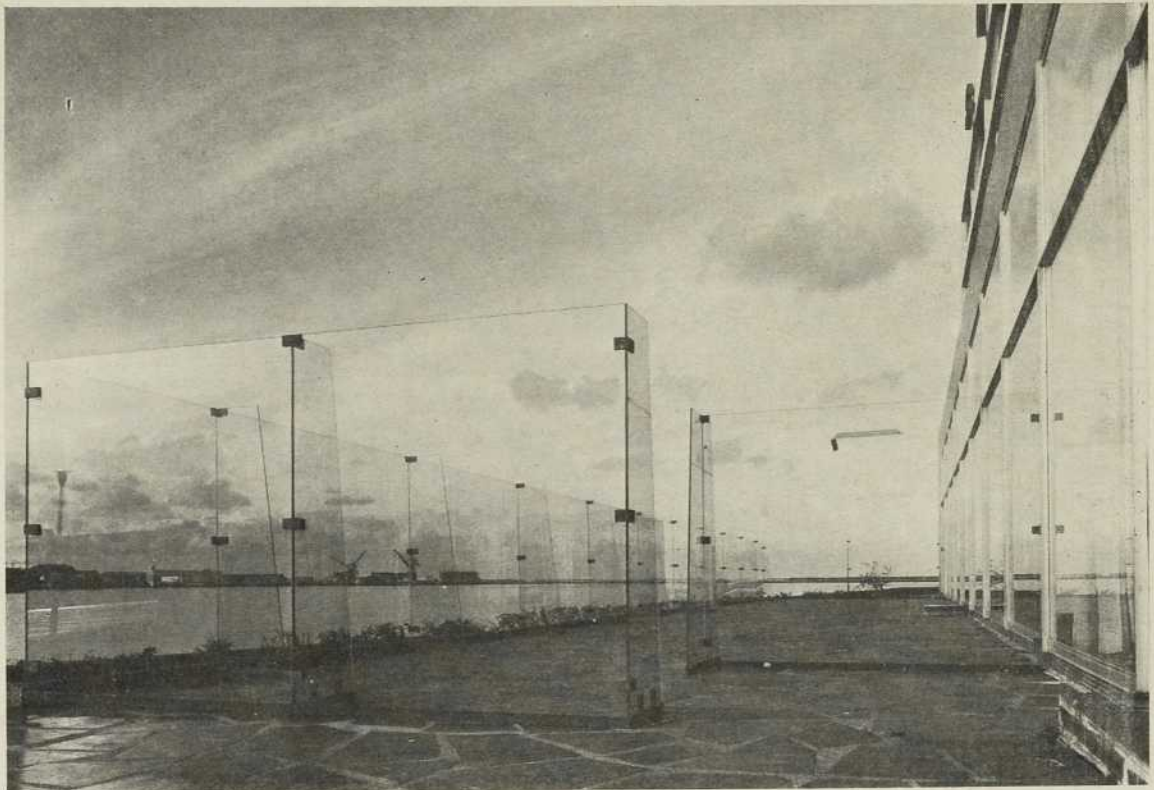
par B. Malisz. Traduit du polonais par J. Wolf.

Dunod

Partant de la constatation que le développement urbain est discontinu en raison des limites diverses (physiques, foncières, technologiques) que rencontre la ville, B. Malisz élabore ici sa théorie des seuils et l'utilise comme outil d'analyse du phénomène de la croissance et des "coûts de développement" qui lui sont liés. Il recherche ensuite les techniques de construction du programme de croissance d'un système d'habitat, adaptées à ses fonctions concrètes et adaptables aux conditions locales rencontrées.

Tout urbaniste ou planificateur sera intéressé par cette analyse des seuils qui apparaît comme un outil conceptuel pour l'optimisation du plan d'aménagement spatial.

Les Assurances



SECURIT



FEUILTEX

transparentes

Pour votre sécurité,
SAINT-GOBAIN et **SAINT-ROCH**,
qui fabriquent la gamme la plus complète au
monde de produits verriers, ont mis au point des
glaces de sécurité alliant la résistance à la
transparence.

SECURIT[®] est une glace que la
trempe a rendue 5 fois plus résistante que la glace
ordinaire. La glace peut alors être utilisée
pour faire des portes, des cloisons ou des
impostes : c'est le cas de la façade préfabriquée
"SECURIT-HORIZON".

FEUILTEX et **KINON**[®] sont des
vitrages comportant un nombre variable de feuilles
de glace et de butyral de polyvinyle
soudées ensemble. A partir d'une certaine épaisseur,
ces vitrages résistent aux balles.
Un dispositif d'alarme incorporé peut être prévu.

DRAVEL[®] est une glace
avec armature d'acier incorporée, classée
pareflamme pendant une durée de 1 h 30.



EXPROVER S.A. - 1, rue Paul Lauters, 1050, BRUXELLES, BELGIQUE

CLARIVER Ltée - Ltd
362, rue Notre-Dame Ouest - MONTREAL 126 P.Q. Tél. : 842 11 37
B.P. 8808, Station H. VANCOUVER 5 B.C. Tél. : (604) 980 1507

Distributeurs agréés :

ONTARIO : GALAXY GLASS Ltd 1480 Jane Street - Weston ONTARIO
QUEBEC : DUVAL & DUVAL Inc. 1801 boul. Ray Lawson - Anjou MONTREAL 438 PQ
RAYMOND PEPIN Ltd 436 rue Bérubé QUEBEC 8

Pas de faveurs pour les déshérités

Les modifications à la LNH en 1972

par Joseph Baker

Vous souvient-il de ces jours d'automne de 1968 alors qu'il n'était question que d'habitation? Vous souvient-il de ces Canadiens venus par monts et par vaux, pour se retrouver dans de vastes salles enfumées du Royal York à Toronto, afin d'y participer à notre première Conférence nationale de l'habitation? Les entendez-vous encore clamer à qui voulait l'entendre que "tous les Canadiens ont le droit indiscutable à un logement décent, qu'ils en aient les moyens ou non!"? Auriez-vous oublié que dans un premier geste, digne du bon roi de Camelot, le Premier ministre lança son preux chevalier Hellyer sur les grands chemins de la nation, l'enjoignant d'entendre le bon peuple vidant son sac, confiant ses espoirs et lui parlant de la demeure qu'il possédait ou qu'il lui fallait. Vous souvient-il de cette émouvante époque?

Messire Paul, hélas, emporté par sa fougue rossinante, alla briser sa lance contre les ailes du moulin constitutionnel. Tout n'était heureusement pas perdu. Lorsqu'il prit possession d'un nouveau portefeuille qui allait de pair avec le ministère qui s'occuperait de l'habitation, Bob

Joseph Baker est professeur d'architecture à l'université McGill, directeur du McGill Design Workshop et du Loge Peuple, une société de logement sans but lucratif qui s'occupe de la rénovation de logements existants dans le quartier Pointe St-Charles, à Montréal.

Andras mit le holà à la rénovation urbaine et au logement social, deux parmi les plus critiqués des programmes fédéraux. Il prit également la sage précaution d'étudier ses leçons. Soupçonnant ses conseillers de la Société centrale d'hypothèques et de logement de ne pas lui dépeindre fidèlement la situation, le Ministre forma sa Garde rouge personnelle. A l'été de 1970 donc, il dissémina ses groupes d'étude de par le pays pour aller, une fois de plus, tâter le terrain au sujet de l'habitation.

Vous souvenez-vous des groupes d'étude? Dirigés par des hommes jeunes, pleins d'entregent et bien versés dans l'art de la recherche — loi, économique, sociologie, voire même architecture — ils s'évertuèrent à analyser, à questionner et à rédiger des rapports, des tonnes de rapports. Leur travail porta sur des sujets aussi variés que la nature, l'utilité et la construction du logement à loyer modique, l'industrie de la construction des maisons d'habitation, l'aspect des finances publiques en matière de logement, et les facteurs sociologiques et communautaires inhérents. Hors les hauts lieux gouvernementaux, nul n'avait vu ce que contenaient les volumineux dossiers. Il y eut bien quelques rares copies de documents, des premiers signalés par Mel Charney, qui s'étaient subrepticement frayé un chemin vers les bancs de la loyale opposition de Sa Majesté. On en vint donc à la clôture de la quatrième session du Parlement, à de nouvelles élections et aussi, j'allais oublier à un nouveau Ministre d'Etat aux Affaires urbaines, l'honorable Ron Basford. Après toutes ces années et leur long cortège de commissions, de groupes d'étude et d'analyse, on put donc croire le temps venu de la concrétisation. Le 12 juin 1972, en effet, le Bill C-213, une loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, passa en première lecture à la Chambre des Communes.

Les nouveaux programmes

"La Loi nationale de 1972 sur l'habitation propose de nouveaux programmes qui viendront s'ajouter aux programmes actuellement en vigueur aux termes de la LNH. Elle a pour objet d'instituer des mesures plus efficaces qui mettront le logement à la portée des Canadiens à faible revenu et des retraités. Elle crée également de nouveaux mécanismes de planification et de recherche en matière de logement à l'intention des gouvernements."

Les principaux parmi ces nouveaux programmes, au coût estimatif de 457 millions de dollars l'an, seront les suivants:

Le programme d'amélioration des quartiers

Conçu pour stimuler les travaux d'amélioration au niveau des quar-

tiers et instituer un système de prêts et de subventions consentis par le gouvernement fédéral pour la planification, l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement pour la rénovation urbaine localisée. Une disposition particulière pourvoit au financement de centres sociaux et récréatifs, y compris les services de garderies et les installations à usages multiples, ainsi qu'à la modernisation des services municipaux.

Le programme de remise en état des logements familiaux existants

Pourvoit à des subventions fédérales et provinciales en montants égaux, ainsi qu'à des prêts fédéraux, à l'intention des propriétaires occupants et des propriétaires locataires, en fonction de leur revenu, tout particulièrement dans les zones relevant du PAQ, en vue de la remise en état des logements familiaux vétustes. Le financement en vertu du PRELFE est destiné surtout aux sociétés de logement sans but lucratif.

Le programme d'aide aux propriétaires-occupants

Pourvoit à des prêts à faible taux d'intérêt en fonction du revenu, et à des subventions fédérales et provinciales en montants égaux, afin de permettre aux familles à faible revenu d'acquérir une maison plutôt que d'occuper un logement social.

Le programme d'aménagement de terrain

Pourvoit à de nouvelles mesures à l'intention des provinces et des municipalités afin de leur permettre d'aménager des terrains pour une multitude de fins liées à la construction de maisons d'habitation. Ces mesures permettront l'acquisition de terrains sur une plus vaste échelle en vue de la planification à long terme et de l'implantation de nouvelles localités.

Sociétés de logement sans but lucratif

Pourvoit au financement, à concurrence de 100%, pour la construction de logements à l'intention des retraités, des familles et autres groupes, lorsque l'initiative émane de sociétés de logement sans but lucratif. Pourvoit également à une subvention d'immobilisation de l'ordre de 10% lorsque le gouvernement provincial consent à verser une subvention au même montant.

Coopératives d'habitation

De nouvelles mesures permettent aux coopératives d'acquérir des logements existants et de se prévaloir, éventuellement, de l'aide à l'achat de logements, ainsi que des prêts et subventions accordés en vue de la rénovation, le tout en fonction du revenu de chacun des membres de la coopérative.

1. A moins d'indications contraires, le présent passage, ainsi que d'autres passages cités dans le corps de l'article, sont extraits des notes explicatives qui accompagnent les modifications à la Loi nationale sur l'habitation, ou de la loi elle-même.

Recherche et planification communautaire en matière de logement

Assure à la SCHL la liberté d'action pour étendre sa participation aux projets pilotes en matière d'habitation, et pourvoit à l'attribution de fonds pour les frais d'aménagement. Met également des fonds de "démarage" à la disposition de groupes ou de particuliers qui envisagent la construction de logements à loyer modique.²

L'espace nous fait défaut pour décrire et évaluer chacune des modifications proposées. Afin qu'il puisse se faire une idée précise du contenu du Bill C-213, je conseillerais au lecteur de consulter le rapport du Comité du logement du Conseil canadien de développement social, un organisme composé de dix-neuf membres venus de toutes les disciplines et de toutes les régions du pays. Ce rapport fut publié après que le comité eut épluché, pendant plusieurs semaines, un exemplaire "clandestin" du Bill (pourquoi donc faut-il que le logement prenne l'allure d'une histoire de cape et d'épée?), et il renferme une annexe qui reproduit le texte intégral du projet de loi.

Le budget

Qu'on envisage le projet de loi dans son ensemble ou dans ses parties, sa lecture incite à l'optimisme. Il semble offrir un choix et des possibilités où la variété prédomine, à l'intention des groupes à faible revenu, en même temps que d'attacher une importance plus marquée à l'aspect communautaire dans le domaine des projets d'habitation. Il reste cependant qu'une loi qui ne s'appuie pas sur des fonds appropriés et suffisants ne peut mener qu'à la faillite. Dans le même ordre d'idées, les initiatives fédérales qui font fi des réalités imposées par les compétences provinciales ou municipales sont non seulement empreintes de naïveté, mais condamnent également le récipiendaire éventuel du logement à une attente interminable dans l'expectative de l'aboutissement des tergiversations auxquelles donnent lieu la détermination des prérogatives et des approbations.

Si nous considérons la forme actuelle de l'attribution des fonds, telle qu'elle paraît aux notes explicatives qui accompagnent le Bill C-213 publié par la SCHL le 12 juin 1972, nous sommes en droit de nous demander où le gouvernement fédéral entend loger ses priorités pour l'ensemble d'année d'application de la loi. Il convient de remarquer qu'alors que le Programme de remise en état des logements existants (PRELFE) dis-

posera de 6 millions de dollars — 4 millions en prêts et 2 millions en subventions — nous retrouvons la mirobolante somme de 155 millions de dollars au chapitre du Programme d'aide aux propriétaires — occupants (PAPO).³

Rien d'étonnant dès lors à ce que nous ayons peine à prendre le Programme de remise en état des logements familiaux existants au sérieux. Tout de même, 6 millions de dollars pour l'ensemble du Canada! Au cours de la décennie écoulée, rien ne s'est révélé plus impérieux que l'absolue nécessité de logements neufs, de pair avec le besoin de conserver aux habitations existantes leur caractère intrinsèque afin d'empêcher que le charme vieillot de certaines zones urbaines ne soit à jamais perdu. A elle seule, Montréal pourrait faire table rase du budget sans qu'il y paraisse vraiment, tant ses nombreux quartiers qui abritent des groupes à faible revenu sont vétustes. Quoiqu'il nous faille reconnaître que le gouvernement "ne dispose pas de fonds inépuisables" et que "tout programme qui viserait à pourvoir chaque Canadien d'un logement de qualité... ne pourrait être mené à bonne fin qu'au prix d'impôts prohibitifs et inacceptable", nous pouvons pardonner, à l'habitant d'un taudis infect, son sourire cynique lorsque les journaux lui apprennent, le mois même de la présentation du Bill C-213, que les "travaux de construction de l'édifice de 20 étages, qui logera les services du ministère de la Défense nationale, à Ottawa, érigé au coût de 32 millions de dollars, vont bon train" et que ce même ministère "échangera bientôt ses locaux et ses couloirs mal éclairés pour des bureaux intégralement climatisés et aménagés selon le principe de l'aire dégagée."

Le PRELFE propose une subvention fédérale de l'ordre de \$2,000, de pair avec une subvention au même montant consentie par les provinces. Nous en viendrons donc à un montant raisonnable de \$4,000 pour la rénovation. S'il fallait toutefois qu'il y ait une insuffisance de fonds, les groupes sans but lucratif et les propriétaires-occupants devraient devenir les premiers élus s'ils sont disposés à mettre leurs fonds disponibles ou leur main-d'oeuvre au travail pour apporter des améliorations. Il ne faudrait pas que le programme devienne le filon auquel s'approvisionnent les indérotttables propriétaires de taudis en guise de récompense pour leurs négligence solidement ancrée. Voici donc les impératifs:

- Des sommes suffisantes qui soient en mesure de marquer le pas à la détérioration des logements existants.
- Des fonds qui ne soient pas tributaires de la participation provinciale ou municipale. Les provinces les plus nécessiteuses, en l'occurrence, sont également les provinces qui disposent le moins de fonds.
- L'aide ne doit pas se limiter aux "zones désignées".

• Des prêts à taux d'intérêt subventionné, en fonction du revenu du résident, du propriétaire ou du locataire.

Logement sans but lucratif

Dans le corps du texte du projet de loi, on peut déceler une vague théorie voulant que, fondamentalement, le logement est un bien qui se prête au jeu du marché, et qu'il suffit d'un modeste rajustement du taux d'intérêt, de la remise d'un versement en dépôt et d'une subvention de 10% au titre de frais d'immobilisation, pour que les sociétés de logement sans but lucratif soient en mesure de loger les particuliers incapables d'acquiescer une habitation à prix modique. Quoi de plus logique? Que diable non, ce ne l'est pas! Si, au départ, nous prenons une habitation familiale de \$18,000, que de ce montant nous déduisons \$3,600, soit l'ensemble des subventions fédérale/provinciale/municipale au titre des 20 p. cent en frais d'immobilisation, que nous calculons un amortissement étalé sur 50 ans à 7% d'intérêt, que nous y ajoutons \$40 par mois à titre de frais de gestion (personnel, entretien, fonds de réserve, assurances et chauffage) et \$40 pour impôts et taxes, nous aboutissons à un loyer mensuel de \$172. Par conséquent, même si nous avions un rapport logement/revenu élevé, de l'ordre de 25% disons, seules les familles dont le revenu s'élève à \$8,256 par an seraient en mesure de devenir acquiesceurs. Or, en 1971, le revenu de 40% de tous les ménages du Canada était inférieur à \$8,000. C'est du moins ce que nous apprennent les données fournies par nulle autre que la SCHL. Faute d'argent, l'acquisition d'un logement convenable est donc exclue pour près de la moitié de notre population, à moins qu'on ne se mette à construire des habitations de dimensions réduites et de qualité inférieure, ou d'inciter les familles à faible revenu de se priver de nourriture.

Les sociétés de logement sans but lucratif portent mal leur nom, puisque ce dernier laisse sous-entendu qu'il n'y a qu'à supprimer le bénéfice pour faire baisser le coût du logement. Nous savons pertinemment que les entrepreneurs en bâtiment se font payer pour assumer la gestion et qu'ils cueillent les fruits de la spéculation foncière. Parce qu'il a plus à offrir, le logement sans but lucratif est probablement plus coûteux. A tout prendre, il fait figure d'oeuvre sociale. C'est pourquoi le financement à concurrence de 100% ne peut couvrir les frais considérables encourus par une entreprise du genre.

Il est fort étonnant que l'éventualité de la contribution au loyer, à titre de subvention, n'ait pas été envisagée dans le Bill de M. Basford. Il se peut évidemment que ses rédacteurs, sous l'influence du milieu culturel dans

2. Peut être obtenu du service des publications et de l'information de la CCDS, 55 rue Parkdale, à Ottawa. Prix: \$0.75.

3. Parmi les autres montants communiqués par la SCHL, nous remarquons 80 millions de dollars à titre de subventions et de prêts pour le programme d'améliorations des quartiers (PAQ), ainsi que 129 millions de dollars à titre de prêts et 13 millions de dollars à titre de subventions pour le logement sans but lucratif (PLSBL) — note de l'éditeur.

lequel ils oeuvraient, se soient découvert une préférence marquée pour la propriété comme telle. Il reste néanmoins que les montréalais, parmi lesquels 75 p.cent paient loyer, ne trouvent pas tellement leur compte dans les modifications. Ils n'ont d'ailleurs pas tort. La contribution au loyer viendrait en aide au locataire, non à la chose. Quoique un programme de contribution au loyer (PCL) d'application universelle ne manquerait pas de provoquer une poussée inflationnaire qui mettrait, une fois de plus, le logement hors d'atteinte des familles à faible revenu, il semblerait que ce mécanisme irait comme un gant au logement sans but lucratif. Non seulement les aménagements adopteraient-ils la forme d'un ensemble socio-économique plus diversifié, mais l'aide serait acheminée vers les plus nécessiteux de nos concitoyens.

A moins d'aider et d'inciter les familles à faible revenu à se lancer dans des entreprises d'aménagement, sans toutefois lourdement empiéter sur leur prérogative, la formule du logement sans but lucratif ne verra jamais le jour. Nul doute qu'il suffirait que la SCHL leur tende la même main secourable qu'elle offre si volontiers à des entrepreneurs de peu de valeur de nos connaissances. Pour conclure, et afin que les excellentes intentions de ceux qui ne recherchent pas le bénéfice ne se soldent pas par des ulcères et des maux de tête, puissent Dieu, la SCHL et les banquiers au grand cœur les préserver des pièges de l'insuffisance de fonds et des aléas de l'apport de capital.

L'habitation en propriété

Le programme d'aide à l'acquisition du logement met en jeu les plus beaux espoirs, la confiance et le tiers de tous les fonds en prêts et subventions recouvrables du projet de loi. Lors de négociations récentes avec les gouvernements provinciaux, il fut proposé que la subvention fédérale soit limitée à \$150 l'an. La subvention globale de \$300, une fois la part du gouvernement provincial consentie, appellerait une réduction de 2% au chapitre du taux d'intérêt sur une hypothèque de \$18,000 remboursable d'une modeste maison d'habitation. Si le calcul est fait en fonction d'une hypothèque de \$18,000 remboursables en 35 ans, d'un taux d'intérêt de 7,5% l'an, de taxes mensuelles au montant de \$45, et d'un rapport logement /revenu de l'ordre de 22%, le revenu de la famille récipiendaire de la subvention devrait s'élever à \$7,715, afin qu'elle puisse se rendre acquéreur de la propriété.

Etrange situation! Il y a cependant bien plus étrange si l'on songe que ce même programme est une proposition en solution de rechange aux "25,000 nouveaux logements sociaux qu'il nous faut à tout prix construire chaque année, à grands renforts de

subventions, afin que nos déshérités aient un toit sous lequel s'abriter" et que "des études ont démontré que le coût, sur une base individuelle, est beaucoup moins élevé si les subventions sont consenties au niveau proposé, que ne l'est le coût d'établissement de logements sociaux." Je me refuse à croire que ce sont les deux tiers de la population, dont le revenu dépasse \$7,000 l'an, qui encomrent nos logements sociaux. Lorsque les notes explicatives du projet de loi contiennent, en outre, une déclaration à l'effet que le Programme d'aide à l'acquisition du logement constituera "un corollaire et une solution de rechange au logement social à l'intention des familles à faible revenu, avec tous les avantages sociaux et économiques inhérents", nous sommes en droit de nous demander qui en fera la moisson. Les constructeurs? Les instigateurs gouvernementaux des projets de construction? Le logement social n'a point échappé à la critique, tant de la part des occupants que de laquelle. L'attaque visait cependant bien plus le processus de stratification sociale que la qualité du logement, et ce ne sont certes pas les critiques qui souhaitent la disparition du logement social en faveur de la formule, combien chimérique, de la propriété en propre qui veut que chacun ait son toit bien à lui.

Si nous supposons que, grâce à la réduction du taux d'intérêt, l'élimination du versement initial ou l'acceptation de la main-d'oeuvre compensatoire, la famille pourra enfin acquérir sa maison, je n'ai pas la ferme conviction que cette forme de possession définitive serve au mieux les intérêts de cette famille à faible revenu. Il suffit d'évoquer le spectre de l'incertitude de l'emploi, de l'absolue nécessité d'une mobilité éventuelle et de la disponibilité immédiate de l'actif. Il faudrait par ailleurs songer à la garantie des aléas découlant de la négligence du constructeur, puisqu'il serait éminemment injuste de lui imposer le coût d'entretien du rejeton des fonds publics, alors que les moyens lui font défaut.

Conservation

Le programme d'amélioration des quartiers (PAQ) est bourré de bonnes intentions. Il s'agirait, en effet, d'un effort louable pour "pallier aux nombreux et néfastes résultats de la rénovation urbaine par l'appel au béliet mécanique" ainsi que pour "conserver les habitations existantes et promouvoir la survivance des communautés résidentielles au sein des cités."

L'âme de Daniel Burnham ("voyez grand") peut enfin reposer en paix. Il fut un temps où la municipalité, prenant un terrain vague pour axe, traçait un cercle de 90 acres et consacrait le tout "zone de rénovation urbaine". Il est probablement regrettable qu'au niveau de la politique maniée du PAQ, les faiseurs de lois

ressentent encore le besoin d'affubler un quartier du nom de "zone améliorée". La méthode non seulement suggère l'idée de stigmatisation; on y sent la main de l'autorité supérieure caractéristique des jours d'antan. Il appartiendra à la province de désigner les municipalités qui seront du programme. Il appartiendra à la municipalité de désigner la zone touchée. Que disait donc Jim Lorimer? "Allez donc demander aux résidents que faire de votre projet de rénovation urbaine. Ils ne vous l'enverront pas dire!"

Les gens qui tracent les lignes de conduite sont dépassés. Nous vivons à l'ère de l'initiative locale et de perspective jeunesse. Au chapitre de l'amélioration, tant matérielle qu'humaine, les idées germent autant, sinon plus, au sein des quartiers que dans les bureaux des planificateurs municipaux.

La participation des citoyens, telle qu'elle est énoncée dans le projet de loi, signifie bien plus consultation des citoyens. Ce n'est guère suffisant. Il faut que le programme:

- cherche à stimuler l'initiative des habitants de la zone
- aide à l'établissement de sociétés de quartier
- achemine les fonds qu'il destine à la rénovation vers ces sociétés et leur laisse le libre choix des priorités
- pourvoit au financement de services de conception communautaires afin de les aider dans leurs travaux de planification

Il semblerait que tout espoir à l'égard de cette dernière proposition ne soit pas perdu, grâce à l'appui de l'article du Bill qui traite du Programme de recherche en matière d'habitation et de planification communautaire. Les travaux de recherche de la SCHL pourront éventuellement s'appuyer sur des montants plus considérables qui permettront à la Société d'attribuer des fonds "à tout programme de formation ou toute installation d'enseignement qui, à son avis, aideront à la construction ou à la conception de logements familiaux, à l'aménagement de terrains ou à la planification communautaire, à la gestion ou à l'exploitation de projets d'habitation, ou à l'élaboration et à l'application d'une politique du logement. De plus, des subventions à concurrence de "\$10,000, à moins de disposition contraires prévues aux règlements, mettront la SCHL en mesure d'aider financièrement quiconque entreprend la construction de logements pour familles à faible revenu. Il ne me reste qu'à ajouter: "que Dieu soit loué".

Le projet de loi en soi n'a rien de mauvais. Seulement, ses priorités telles que je les comprends ne sont pas énoncées dans l'ordre logique. Si nous comparons notre pays au reste du monde, notre problème du logement n'est guère insoluble, sans compter que notre production est impressionnante. Il n'y a que l'absence de moyens financiers qui soit un obstacle dressé entre les familles à faible revenu

d'une part et le logement approprié d'autre part, et comme il nous a été donné de le démontrer, le projet de loi ne tient pas compte de ce facteur d'importance primordiale. Depuis plus de 20 ans, la Société créée par la Loi nationale sur l'habitation a joué le rôle de bailleur de fonds, bien sympathique ma foi, auprès de millions de Canadiens dont le revenu était une garantie de remboursement à toute épreuve. Les modifications ne tendent pas sérieusement à changer ce rôle, ce qui n'empêche pas que ce changement s'impose si le droit au logement — le bel espoir de 1968 — doit devenir réalité.

Le ministre répond

En l'absence de l'honorable Ministre, je prends la liberté de répondre à l'article du professeur Joseph Baker qui traitait des modifications à la loi nationale sur l'habitation.

J'ai pu constater, à ma grande satisfaction, que le professeur Baker ne s'est point fait faute de mentionner le Conseil canadien de développement social. Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil a reconnu qu'il s'agissait "des modifications les plus remarquables apportées à la loi nationale sur l'habitation depuis 1954." Lors de l'étude du rapport, le Ministre devait convenir qu'il y avait concordance avec les vues exprimées par le gouvernement fédéral. Fort malheureusement, le Conseil semble ne pas accorder toute l'importance qu'il faudrait à la complexité du problème.

Dans les propres termes du professeur Baker, la loi "jette une lueur d'espoir" en ce qu'elle "semble offrir un choix et des possibilités où la variété prédomine, à l'intention des groupes à faible revenu, en même temps que d'attacher une importance plus marquée à l'aspect communautaire dans le domaine des projets d'habitation." Il reste toutefois que sa critique se fonde sur la ligne de conduite adoptée par le gouvernement quant à l'attribution des fonds. A mon sens, une telle évaluation de la nouvelle loi ne tient pas compte des réalités. Dans l'ensemble, je conviens avec le professeur Baker que l'importance accordée à un programme par un organisme pourrait, à la rigueur, être évaluée en fonction de l'attribution du budget. Il ne faut cependant pas oublier de tenir compte des perspectives appropriées. Le contexte des modifications à la Loi nationale sur l'habitation, au titre de l'aide aux propriétaires-occupants et de la rénovation, se retrouve dans les éléments suivants:

a) l'aide aux propriétaires-occupants est en vigueur depuis plus de deux ans;

b) l'aspect gestion de l'aide aux propriétaires-occupants est, du fait même, bien connu à tous les paliers administratifs;

c) le besoin en logements neufs est impérieux et nous entendons appuyer la construction du plus grand nombre possible aux plus bas prix possibles (compte tenu des contraintes imposées par le budget);

d) si nous ne tenons pas compte de la ville de Montréal, la rénovation est une formule assez peu connue du reste du Canada. Il faudra donc créer les mécanismes administratifs qui s'imposent.

Les commentaires du professeur Baker s'appuient, en grande partie, sur une théorie qui veut que les fonds attribués à l'aide aux propriétaires-occupants et à la rénovation sont appelés à demeurer proportionnellement stables au cours des années à venir. En réalité, notre nouvelle législation prévoit l'éventualité d'un assez vaste programme de rénovation tout en tenant compte du fait qu'au cours de la première année, à tout le moins, nombre de municipalités éprouveront des difficultés dans la réalisation de tels projets à cause de l'absence de mécanismes administratifs bien rodés.

Nous serions donc mal venus de ne pas nous arrêter à la première proposition de M. Baker, soit l'amélioration du programme de rénovation, et nous devons également admettre, à juste titre qu'un programme du genre ne devrait pas porter uniquement sur des quartiers nettement définis. Les prêts consentis à la rénovation s'accompagnent de taux d'intérêt subventionnés qui ne varient pas en fonction du revenu. Il reste toutefois que le rapport prêt/subvention n'est pas immuable et que, par conséquent, le particulier à faible revenu pourra compter sur une subvention plus importante que le particulier à revenu plus élevé.

La proposition à l'effet que les subventions ne soient pas liées au degré de participation de la municipalité ou de la province soulève une question bien plus complexe, à savoir les paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces. D'un point de vue historique, le gouvernement fédéral ne s'est jamais montré favorable à la formule des contributions proportionnelles pour des programmes nettement déterminés, de concert avec les péréquations. Ces derniers sont destinés à rétablir l'équilibre au niveau de chaque province, ce en fonction de sa population. Il semblerait que ce soit la méthode la plus équitable pour établir les richesses d'un bout à l'autre du pays.

L'aide aux propriétaires-occupants ne représente certes pas une solution absolue et parfaite dans le domaine du logement social puisque ce programme, nous le savons, ne peut atteindre les moins nantis de notre société. Rien n'empêche toutefois de nombreux particuliers à faible revenu de devenir propriétaires dès que le gouvernement leur vient en aide, et nous sommes

fermement convaincus qu'il conviendrait de mettre la majorité des familles en mesure d'acquiescer une maison. Quant à savoir si "nous servirions au mieux les intérêts de telle famille", je ne me permettrai pas d'émettre une opinion sur le sujet. Je crois trop fermement que la question ne peut se poser qu'au niveau de chaque famille comme telle, peu importe son revenu, et qu'il appartient au gouvernement de lui tendre la perche et non de se prononcer à la légère quant à qui devrait devenir propriétaire et qui ne le devrait pas.

Le Ministre est fort préoccupé des normes de qualité du logement, surtout au titre des garanties et de la protection de l'acheteur. L'OCLAU et la SCHL ont créé une commission chargée d'étudier la teneur des garanties qui s'appliquent au logement afin de pouvoir mieux protéger cet acheteur.

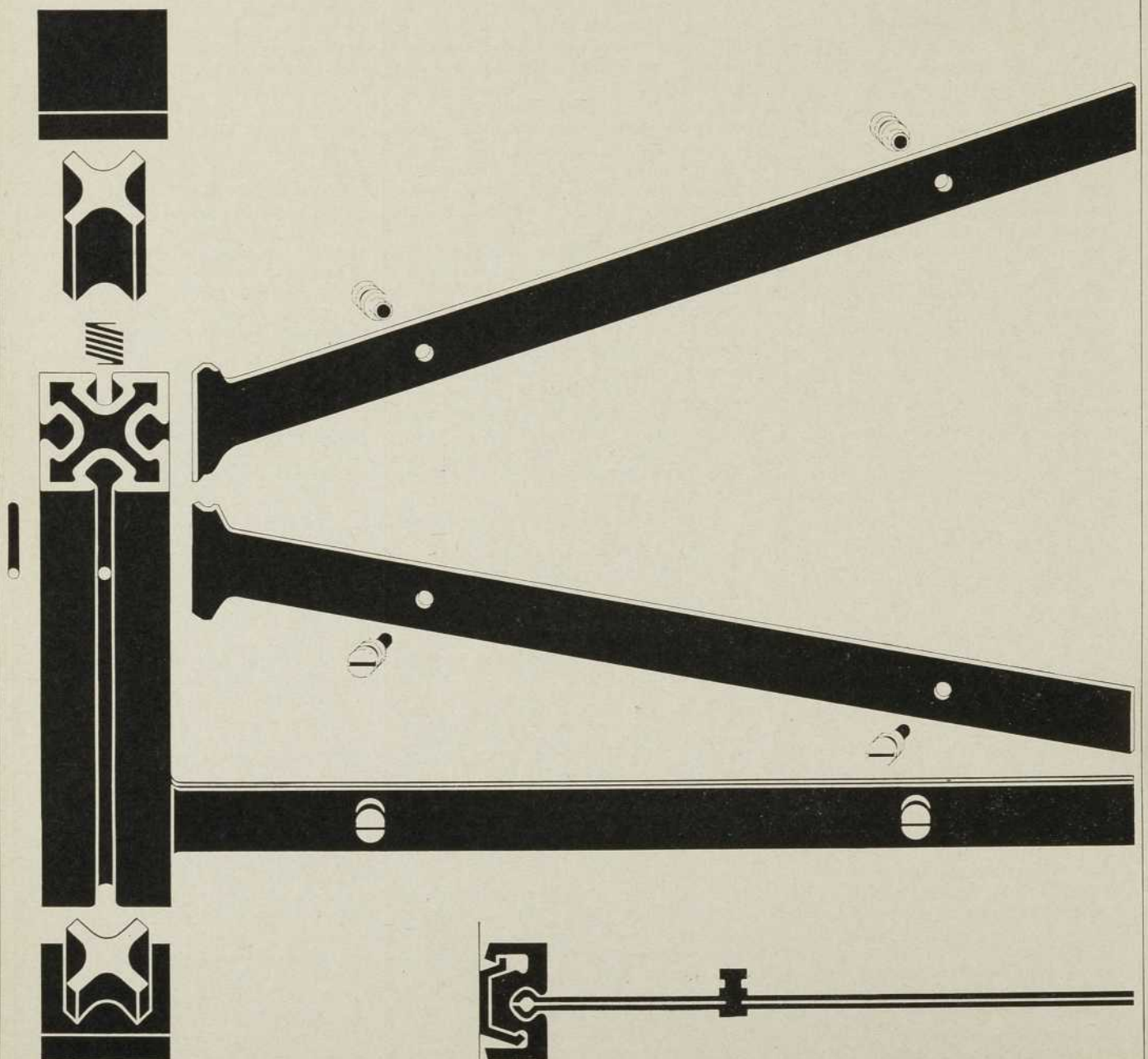
L'exemple cité par le professeur Baker, en ce qui a trait au coût d'un logement construit en vertu du programme aux propriétaires-occupants et aux sociétés sans but lucratif, est erroné. En vertu du programme précité, le coût moyen en 1971, était de l'ordre de \$14,461. Le coût moyen par logement familial, dans le secteur des sociétés sans but lucratif, variait entre \$11,000 et \$13,000. Ce qui précède tend donc à prouver que nous nous efforçons d'atteindre un groupe à revenu beaucoup plus faible que celui cité par le professeur.

Au début de son article, M. Baker dit que la loi fait fi des compétences provinciales ou municipales. Ailleurs, parlant du programme d'amélioration des quartiers, sa critique s'exerce à l'endroit des provinces en ce qu'elles pourront se prévaloir du droit de désignation des municipalités qui bénéficieront du programme. Quoique nous ne soyons pas d'avis que la loi n'a pas à tenir compte des réalités liées à la compétence, nous ne croyons pas que la politique de "la main de fer" de l'autorité supérieure devienne nécessairement la pierre d'achoppement de l'application du PAQ. Il est, en fait, bien plus probable que les recommandations mises de l'avant par le professeur Baker, quant aux mécanismes du programme, deviendront réalité.

Pour terminer, le Bill C-213 est un premier pas d'envergure dans le concept du "droit au logement". Il ouvre derechef la porte à une évolution marquante dans la politique du logement, telle que nous l'avons connue au cours des 20 dernières années. Les nombreuses leçons que nous pourrions tirer des résultats découlant des modifications, nantiront le gouvernement des outils indispensables au remaniement total de la Loi nationale sur l'habitation au cours des années à venir. Nous savons pertinemment que nous sommes à moderniser une loi fort embrouillée, mais nous sommes également d'avis que, grâce aux modificatifs, nous avons entrepris l'implantation d'une toute nouvelle ligne de conduite fédérale en matière de logement.

DESIGN

JACQUES GUILLON
DESIGNERS INC.



Détail du système breveté Alumna Wall

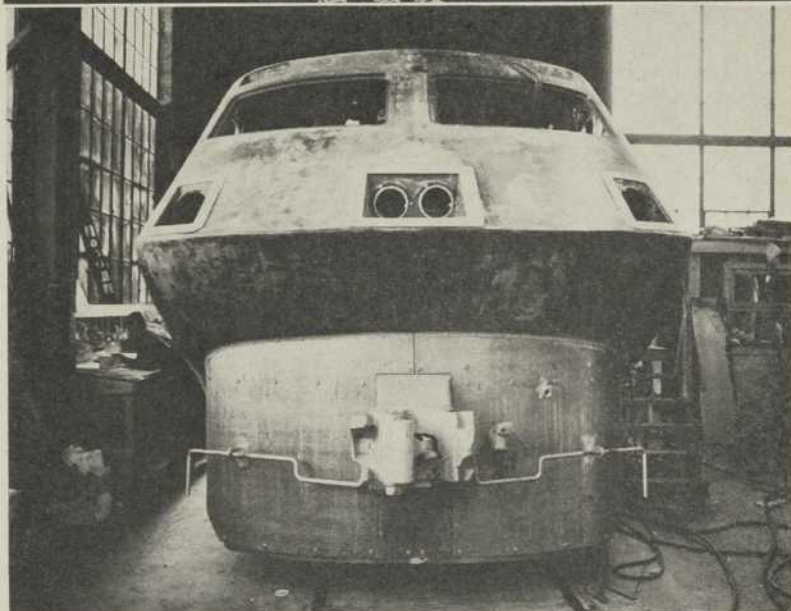
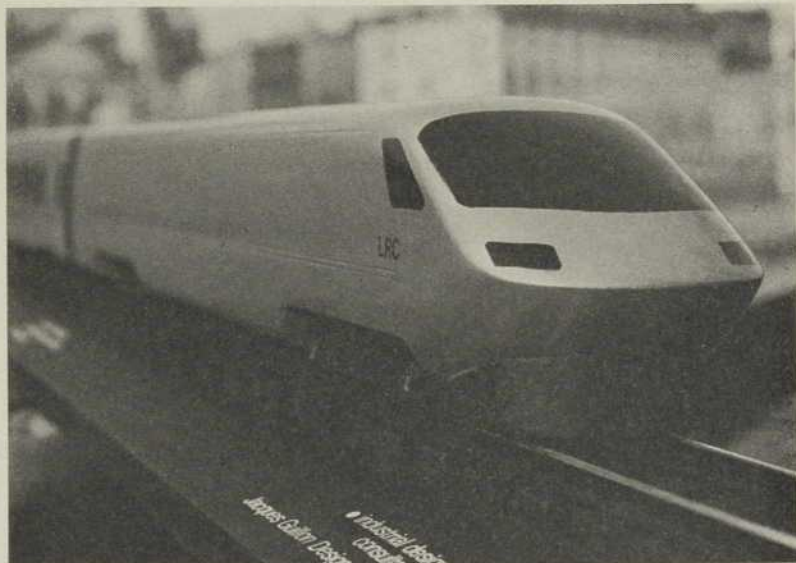
**QUATRE ASSOCIES!
QUATRE PERSONNALITES!
UNE SEULE EQUIPE!**

L'opération "rajeunissement" de la revue AC se devait d'ajouter une section sur le design. Pouvons-nous parler d'architecture sans y fusionner le design. Ne fait-il pas partie intégrante, consciente ou inconsciente, de notre contexte quotidien? L'homme de tous les temps n'a-t-il pas toujours été influencé par son milieu? Celui qu'il se crée lui-même par les objets dont il s'entoure et aussi par l'environnement urbain qu'on lui impose. La terminologie "design" qui prend son origine de dessein — concept — et de dessin — dessiner — exprime on ne peut mieux l'importance et l'envergure acquise, depuis quelques années, par cette profession contemporaine, dont les besoins et les retentissements se font sentir nombreux tant du côté économique, social et politique, que du côté culturel. Nous avons choisi de rencontrer pour ce premier article, Jacques Guillon/Designers Inc., une entreprise qui représente par la diversité de ses services, les différents aspects du design.

Jacques Guillon, Président et fondateur de la compagnie, réorganisa, en 1967, les cadres de son entreprise en s'associant avec trois de ses principaux designers: Morley L. Smith Jr BID, ACID Associé et Vice-président, Roger Labastrou ACID, Associé et Directeur et Laurent Marquart SGC, Associé et Directeur. La formation professionnelle bien distincte de chacun des associés, le travail d'équipe et l'expérience de la collaboration avec des groupes multidisciplinaires contribuèrent largement à l'expansion actuelle de l'entreprise. Structurée en branches spécialisées, la compagnie offre des services précis ou généralisés ou les deux à la fois. "Nous existons les uns à travers les autres" nous dit Morley Smith, responsable du département de Design et développement de produits industriels, "en ce sens que chacune de nos spécialités se complète, ce qui nous permet d'offrir aux clients un éventail global de design."

Afin de renforcer toute décision définitive, aucun plan n'est démarré sur papier sans que les quatre associés se soient d'abord réunis autour de la table ronde, afin d'analyser tous les aspects d'un projet donné, qu'il soit précis ou global. Cette action procure une opinion générale et per-

*Maquette du train à haute vitesse
LRC
Construction du prototype de la locomotive LRC
Intérieur du wagon LRC*



DESIGN

JACQUES GUILLOIN DESIGNERS INC.

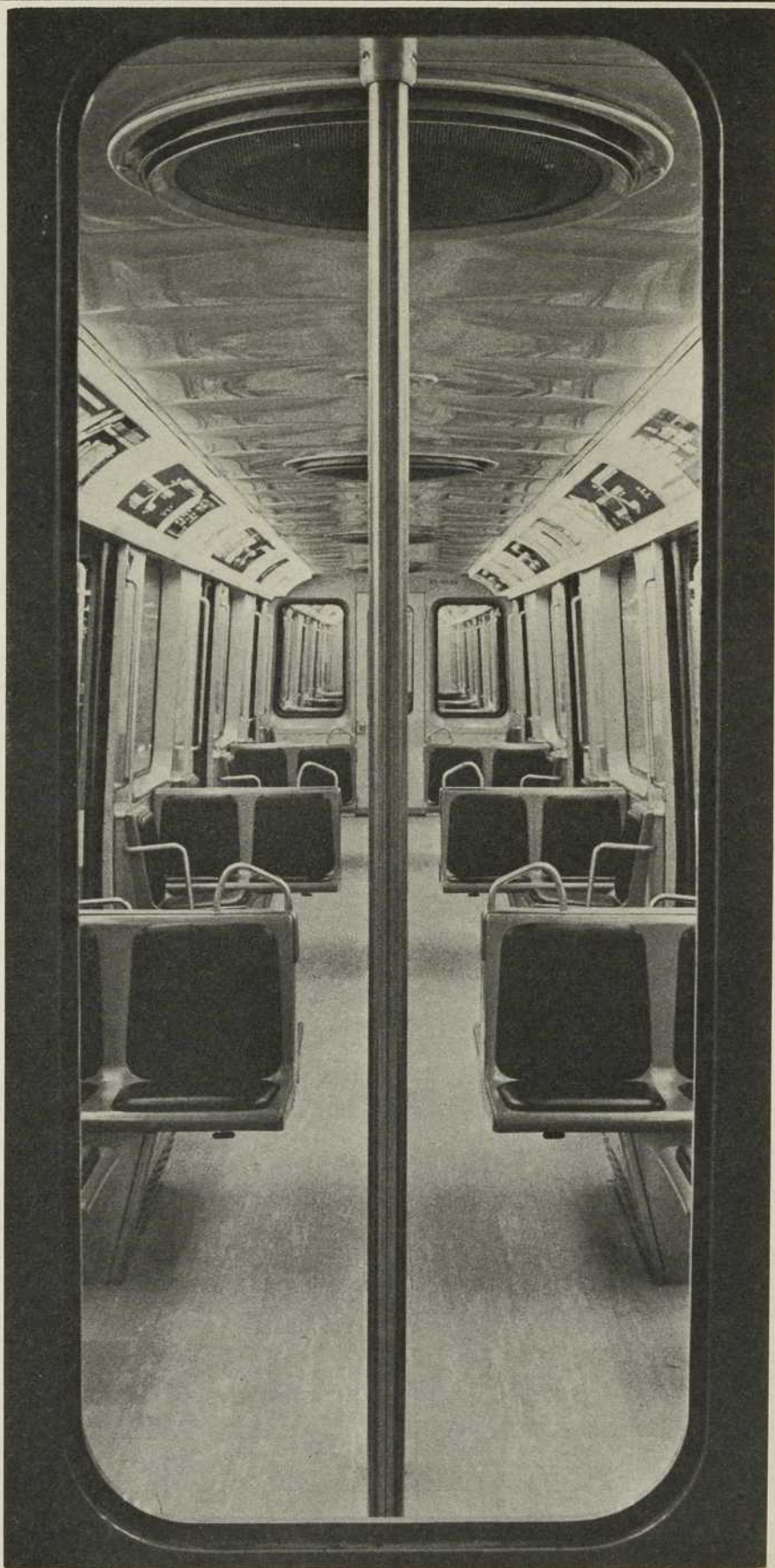
met à chacun d'apporter au responsable du projet la participation de sa propre discipline. Lorsqu'il y a nécessité, l'équipe fait appel à un groupe extérieur, soit en administration ou en génie, en architecture ou en marketing, groupe qui se disloque à la fin du projet. L'envergure d'une telle approche vis-à-vis du design, apporta à la compagnie des travaux d'importance majeure spécialement dans le design d'intérieur et d'aménagement dirigé par Roger Labastrou, ainsi que dans le design de moyens de transport.

Pour surmonter la difficulté d'expliquer verbalement aux éventuels clients la diversité complexe de l'entreprise, et en bien faire comprendre la latitude, Laurent Marquart, responsable de la section de la communication visuelle, fit appel un service de marketing et se chargea du montage d'une brochure publicitaire qui en elle-même est une magnifique réalisation graphique. Cette brochure est d'ailleurs gagnante d'une médaille d'argent, attribuée par "Graphica 72".

Destinée à une clientèle restreinte et non à une liste d'adresses, la brochure, d'apparence très exclusive, se compose de six chemises individuelles de différentes couleurs dans lesquelles sont réunies, en feuilles détachées, des photographies de projets déjà exécutés, ainsi que, des maquettes de projets en cours, accompagnées de notes explicatives. Alors que le tout est compris dans un étui transparent on peut toutefois utiliser les chemises séparément.

Impliqué dans l'ensemble de tous les projets, mais plus particulièrement dans le design d'intérieur et d'aménagement, Jacques Guillon est responsable de la direction administrative et s'occupe d'établir les premiers contacts avec les clients. Les contrats obtenus à l'heure ou la ville de Montréal a pris une expansion fabuleuse et la possibilité non seulement de survivre à la dépression qui s'en est suivie mais de poursuivre des activités de plus en plus importantes, font de la compagnie une entreprise qui peut répondre à toutes les exigences que commande un projet de design aussi considérable soit-il. Je pense que nous pouvons en toute confiance nous demander pourquoi certaines grandes entreprises canadiennes confient encore des projets de design à des firmes américaines?

*Intérieur de la voiture du métro de Montréal
Circulation du métro — page de droite*



DESIGN

DESIGN DE MOYENS DE TRANSPORT

"Le design de moyens de transport touche aux activités de planification, de design, ou de sélection de systèmes de transport propres à assurer le déplacement efficace de personnes. Il s'applique plus précisément à l'adaptation de véhicules à des trajets particuliers, au design extérieur et intérieur de véhicules au mouvement et au confort des passagers."

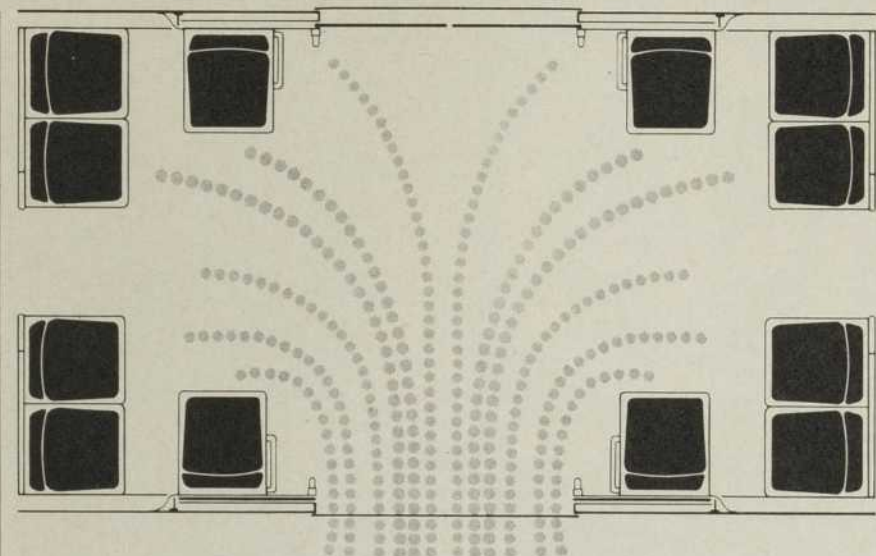
Concevoir l'aspect extérieur et intérieur d'un train à haute vitesse est une entreprise passionnante. L'expérience que Jacques Guillon Designers Inc., acquit lors de l'exécution du métro de Montréal, a valu à l'équipe l'attribution du design industriel du projet LRC, train à haute vitesse. Commandé par une entreprise commune des produits Alcan Canada, Dominion Foundries and Steel Ltd et M.L.W. Industries, le projet fut mis en route en 1967. La première phase, qui comprenait le design extérieur et intérieur d'un prototype du wagon passager, est maintenant terminée. En plus, un club car a été aménagé avec la moitié du contenu de ce wagon prototype afin de donner la possibilité aux entreprises impliquées dans le projet LRC de le présenter à de futurs clients. La seconde partie du projet, comprend le design extérieur et intérieur du prototype de la locomotive qui sera terminé bientôt et mis à l'essai. Tous les travaux de structure et de moteurs ont été exécutés par des ingénieurs, avec lesquels les designers ont dû eux-mêmes travailler afin de se conformer aux possibilités et aux limitations des matériaux et de la structure.

Une seconde étude vient d'être commandée aux designers. Grâce à leur participation à la conception de la première voiture du métro, en collaboration avec des ingénieurs français, on leur a maintenant demandé de réétudier et de refaire certains éléments considérés trop inflammables. Des améliorations seront également apportées à l'apparence générale de la voiture.

Ce projet qui s'échelonne sur une période de un à trois ans, comportera la construction d'un prototype qui pourra servir dans l'expérimentation de différents matériaux et assemblage de pièces.

Véhicule navette (TR2) dont le concept a été développé au cours d'une étude sur les implications du design industriel pour le Nouvel Aéroport International de Montréal et publié dans le rapport de Kates, Peat, Marwick & Co., Aérogare passager, étude de fonctionnement.

Modèle d'une locomotive diesel, Montreal Locomotive Worthington Ltd.



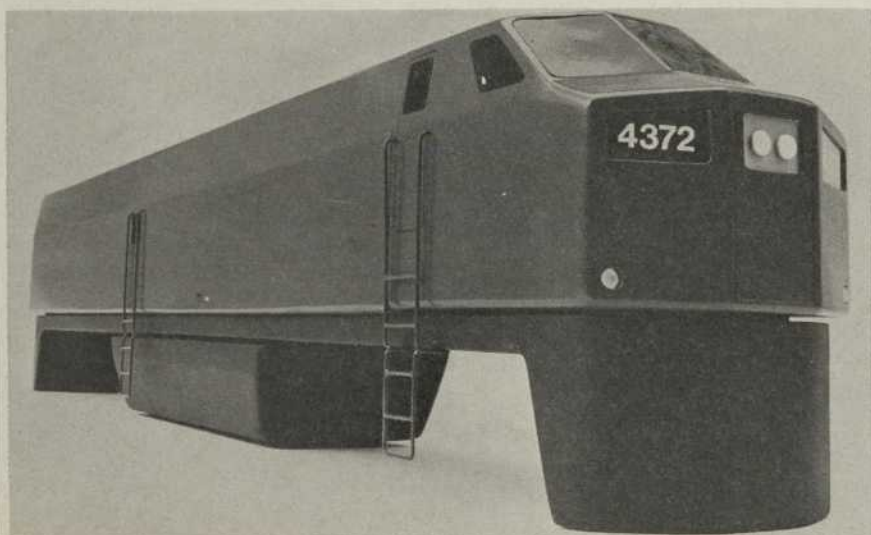
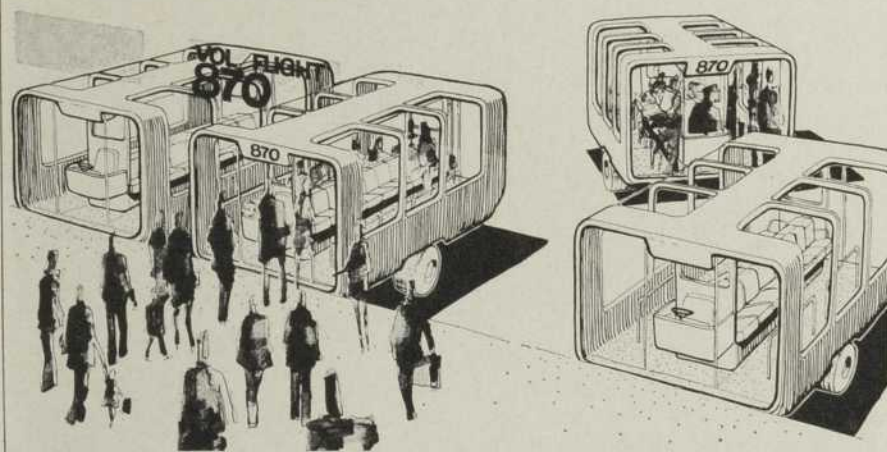
Loading of vehicle

Terminal to aircraft:
Less than 2 minutes

Loading of aircraft



Illustration of vehicle loading
at terminal building



DESIGN

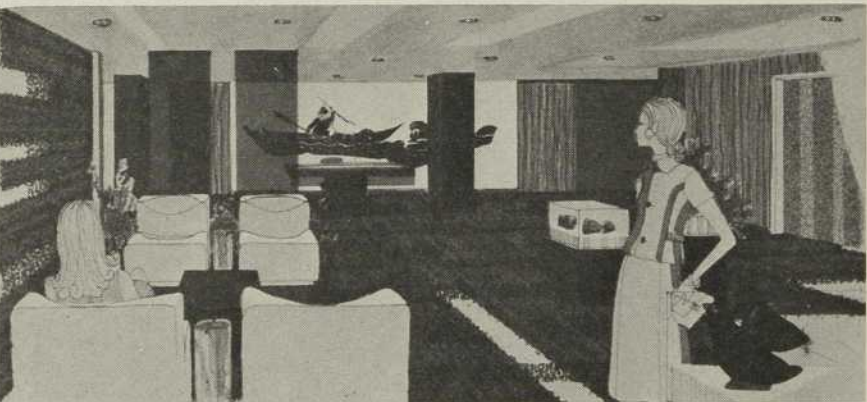
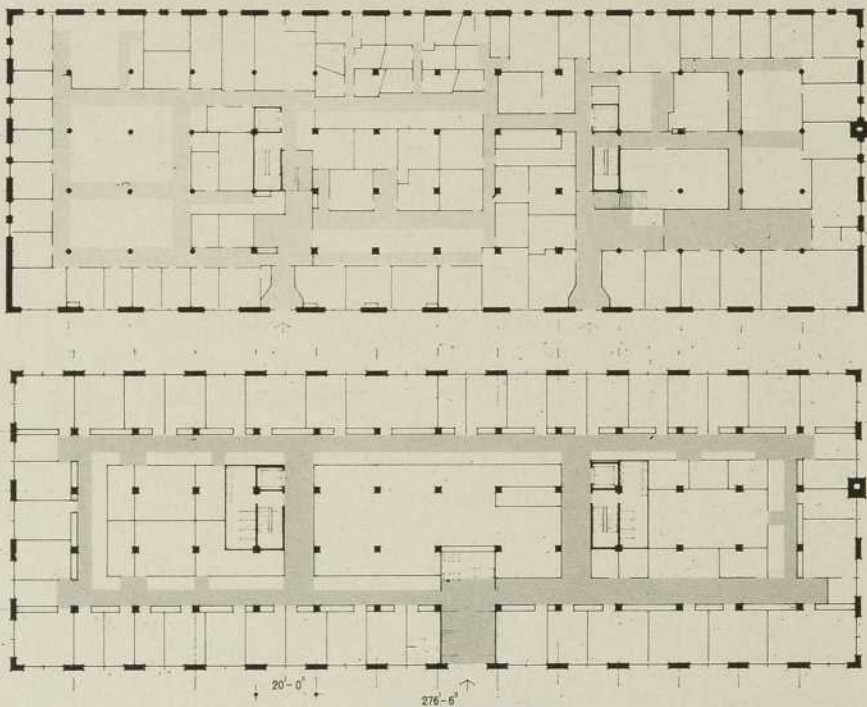
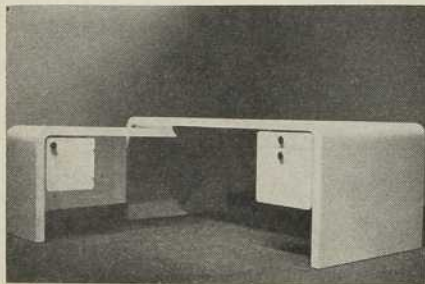
JACQUES GUILLOIN DESIGNERS INC.

AMÉNAGEMENT ET DESIGN D'INTÉRIEUR

"Les besoins de l'aménagement se manifestent lorsqu'un organisme entreprend de repenser ses structures et l'efficacité de son administration en fonction des locaux qu'il occupe ou envisage un réaménagement éventuel. Une planification fonctionnelle des espaces repose sur l'analyse préalable de la structure et des activités de l'organisme. Etant donné la diversité des problèmes d'aménagement, les solutions sont étudiées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque cas."

Alors que l'aménagement et le design d'intérieur sont extrêmement liés, et se complètent presque automatiquement, ils sont en même temps de fonction très différentes. L'aménagement est "une planification fonctionnelle des espaces qui repose sur l'analyse préalable de la structure et des activités d'un organisme," et le design d'intérieur a pour but de créer un environnement qui réponde à des exigences d'ordre esthétique aussi bien que fonctionnel". L'aménagement que l'on divise en deux catégories, aménagement conventionnel et aménagement paysager, a pris chez J.G.D.I., un essor important depuis quelques années. Plusieurs contrats importants, que nous ne pouvons tous énumérer ici, furent accordés tant à Montréal qu'à Toronto et à Winnipeg, pour la planification de bureaux, d'appartements et de lieux publics.

Le projet de la "Hudson's Bay House" à Winnipeg est un bon exemple du travail que le groupe de chez Guillon Designers conçoit comme étant une conception réelle de design global: c'est-à-dire créer à partir du début. L'intérieur de l'ancien édifice fut complètement réaménagé selon les nouveaux besoins de la compagnie. Initialement, projet d'aménagement et de design d'intérieur, il déborda progressivement de ses cadres pour incorporer le design de produits (meubles, fauteuils etc.) et le graphisme (écran extérieur d'identification de la compagnie).



Siège social de la Hudson's Bay House à Winnipeg. Plans avant et après de l'aménagement du rez-de-chaussée de l'édifice. — Aménagement à l'étage de la direction. — Entrée d'un département au deuxième étage. — Bureau de secrétaire. — Les citations sont tirées de la brochure publicitaire/Jacques Guillon Designers Inc.



1



2

COMMUNICATION VISUELLE

“La communication visuelle demande en premier lieu une définition exacte des objectifs à atteindre sur le plan de la communication. C'est en fonction de ces objectifs que les techniques graphiques telles que la typographie, la photographie ou l'illustration sont ensuite choisies pour exprimer avec le maximum d'intensité visuelle le contenu du message. Habituellement, il s'agit de programme d'identification corporative, de système de signalisation, de publications (rapports, brochures de promotion, supports de vente, etc.) et de programmes audio-visuels”.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien est un autre exemple où le travail initial qui était de créer une nouvelle image graphique sur tous les imprimés, déborda sur le design de produits, alors qu'ils durent créer un présentoir en acrylic pour présenter la documentation. Un autre présentoir, cette fois lumineux, s'est ajouté à ce travail de design de produits.

DESIGN ET DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS INDUSTRIELS

“Le design et développement de produits industriels s'appliquent à la création ou à l'amélioration de produits manufacturés. Les solutions recherchées tiennent compte des exigences fonctionnelles et formelles d'un produit, ainsi que des réactions du consommateur.

Dans cette catégorie de design, les travaux faits par la compagnie varient de la conception d'équipement électronique à celle d'embarcations, d'ameublement, de systèmes mobiliers pour bureaux et de produits de consommation.

Nous aimerions également mentionné l'importance du département de design d'expositions et de musées.

Les travaux exécutés pour les pavillons thématiques et autres, lors de l'Expo '67 et depuis, sont nombreux et l'équipe Guillon travaille en ce moment au projet des salles consacrées à la vie animale par les Musées Nationaux à Ottawa.

—Différents exemples d'application à des imprimés de l'image corporative du Crédit Foncier Franco-Canadien

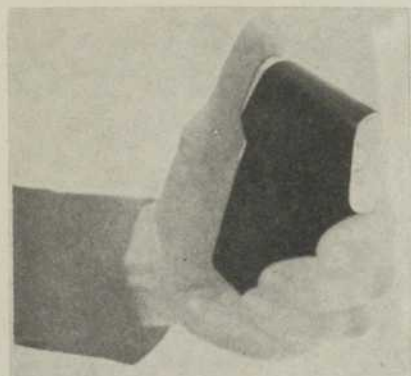
—Signalisation du Métro de Montréal

—Modèle d'étude d'une lampe électrique de poche, Charles Le Borgne Ltée

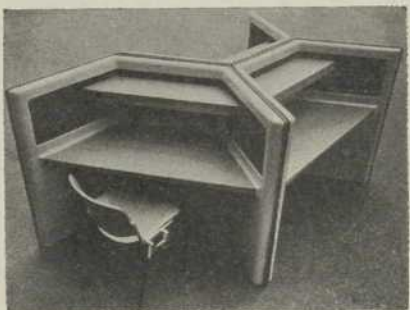
—Poste d'étude pour l'Ontario Institute for Studies in Education, Toronto

—Exemples de pièces conçues pour la moto-neige Alouette

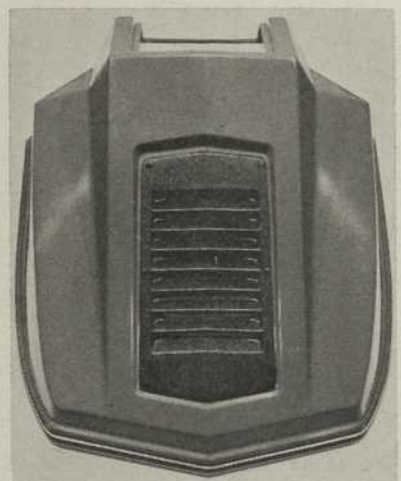
—Moto-neige Alouette, Featherweight Corp.



3



4



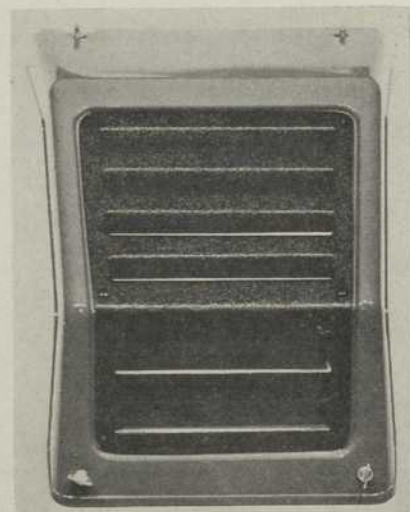
5



6



8



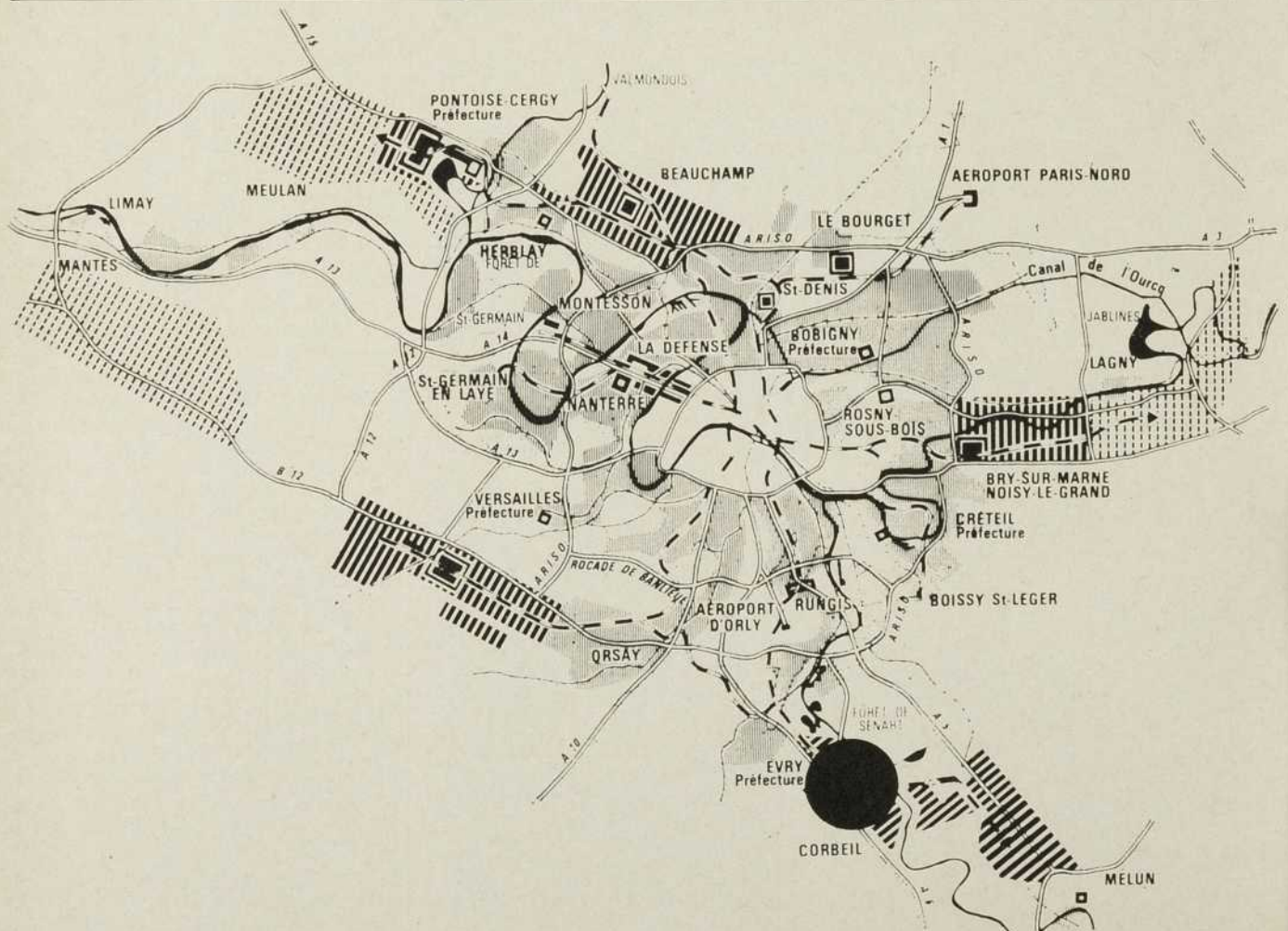
7

LES VILLES NOUVELLES EN FRANCE

LE CONCOURS D'EVRY

par

PROF. NORMAN PRESSMAN,
B. Arch., M. Arch. U. D.
School of Urban and Regional
Planning (Institut d'Urbanisme)
Université de Waterloo (Ontario)



Le concept "ville-nouvelle" n'est pas neuf; de telles villes et établissements jalonnent l'histoire de l'homme urbanisé. Le camp armé, les capitales administratives et coloniales de la Grèce et de l'Empire Romain en sont des exemples. Suite à l'assimilation des vues de Ebenezer Howard, père de la cité-jardin, de nombreuses villes-nouvelles ont été bâties en Angleterre, particulièrement après la seconde guerre mondiale. Ces villes influençaient notamment le monde de "l'ouest" tant en Europe qu'en Amérique où la création de villes-nouvelles est devenue un événement presque banal. Ces établissements continuent d'être réalisés pour de nombreuses et diverses raisons. Ce sont de nouvelles capitales politiques telles Brasilia et Chandigarh, des cités-jardins de banlieue telles Tapiola (Finlande) et Reston (Etats-Unis) qui contribuent à décongestionner les conurbations à population trop dense; Vallingby et Farsta (Suède) qui contrôlent de manière rationnelle la croissance de Stockholm; Kitimat au Canada et Norilsk en Union Soviétique, axées sur le développement de ressources dans des régions sous-peuplées; et combien d'autres encore, y compris celles dont le seul but est de fournir des conditions de vie meilleures et plus humaines aux populations des quatre coins du globe et de leur permettre de réduire, ne fut-ce que d'un seul pas, la distance qui les sépare de cette Utopie dont nous rêvons tous et qui semble toujours si lointaine.

Aujourd'hui, au seuil des années 70, un pays, entre autres, a mis l'accent sur la ville-nouvelle en tant que réponse aux problèmes contemporains de développement urbain et régional. Ce pays, c'est la France. Depuis plusieurs années déjà on y étudie les politiques de développement régional, l'expérience de villes-nouvelles à travers le monde, et plus particulièrement en Europe de l'Ouest comme en pays socialistes, dans le but d'assimiler des leçons positives et d'éviter les erreurs que ces pays ont pu commettre dans l'implantation d'un nombre, au total imposant, de villes-nouvelles.

Le gouvernement français présentement occupé à formuler à son usage une politique rationnelle et pratique à ce sujet, a récemment créé (1970) une Commission Nationale des villes-nouvelles responsable de la coordination des activités des dix ministères nationaux dont relèveront les villes-nouvelles de la France; cette commission a inauguré le programme officiel de villes nouvelles françaises. Neuf villes y sont officiellement en voie de planification ou de développement à l'heure actuelle, dont cinq dans la région parisienne et quatre en province.

Le schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région de Paris — publié en 1965 et modifié en 1969 à la suite d'un certain nombre d'avis et d'études — a défini une politique dont dépend l'avenir de la région pa-

risienne. Pour empêcher que continue le développement "en tache d'huile" tout en envisageant une croissance ultérieure, pour préserver les grands massifs forestiers, pour maîtriser les poussées d'urbanisation, il a été décidé d'orienter celle-ci le long d'axes préférentiels sur lesquels sont situés de nouveaux centres urbains complets, de manière à substituer au monacentrisme actuel un *polycentrisme* générateur d'équilibre: les villes nouvelles d'Evry, Melun-Sénart, St-Quentin-en-Yvelines, Marnes-la-Vallée et Cergy-Pontoise.

La ville nouvelle d'Evry est située au sud-est de Paris sur la rive gauche de la Seine, à vingt-quatre kilomètres de "l'agglomération-mère". C'est là, que s'est déroulé en 1971 un des plus importants concours international qui ait été lancé en France, et probablement en Europe, sur un seul site, la ville d'EVRY a pour objectif d'aménager et de structurer autour d'un centre urbain puissant et attractif une zone de 14 communes, couvrant 9,300 hectares et réunissant aujourd'hui 200,000 habitants, population qui doit atteindre 400,000 habitants en 1985 et 450,000. Le concours porte sur la conception-réalisation, "clés en main", de l'ensemble des équipements d'infra-

habitants en l'an 2000. *structure*, des logements, et des équipements publics et privés de *super-structure* d'un quartier de 7,000 logements où vivront 25,000 personnes, EVRY 1, au coeur de la ville nouvelle d'EVRY. Le montant total des travaux à réaliser est de l'ordre de 1.2 milliard de francs.

Son objectif majeur est de *faire renaître le goût de la vie en ville*. A cet effet, les conditions financières de la réalisation étant définies au départ, le jugement du concours portera exclusivement sur la qualité des projets présentés, une importance particulière étant attachée:

- à la conception générale du quartier,
- à la variété et à la qualité de l'architecture,
- au traitement des espaces libres.
- à la conception des équipements publics (notamment scolaires) et à leur intégration à l'environnement,
- à la non-ségrégation des différentes catégories de logements.

Ce quartier de 7,000 logements est le premier des quatre quartiers centraux qui, rayonnant en étoile à partir du centre urbain, constitueront à terme la zone centrale, la plus dense, de la ville nouvelle. Ses principales caractéristiques, qui constituaient les données de base du concours, étaient les suivantes:

- 1) Organisation du quartier autour d'un boulevard central séparé de la voirie automobile, réservé aux piétons et aux transports en commun, débouchant sur le centre urbain. Sur ce boulevard seront regroupés le maximum d'équipements pouvant contribuer au ser-

vice des habitants et à l'animation urbaine: écoles, maisons de jeunes, maisons de quartier, crèches, etc., mais aussi commerces, artisans, bureaux, loisirs.

- 2) De part et d'autres de cette zone de fortes densités, regroupant 60% des logements, s'organisent des ensembles plus classiques, des aires de jeux et espaces verts intégrés à la ville.
- 3) La voie réservée aux transports en commun, ou "site propre", constituera le premier élément d'un réseau de transports en commun destiné à s'étendre à toute la zone centrale de la ville, puis à son environnement de manière à faciliter à tous l'accès au centre régional.

Un effort de recherche important est actuellement entrepris, avec le concours du Ministère des transports et du District de la région parisienne, pour donner un caractère exemplaire au système de transports en commun d'EVRY.

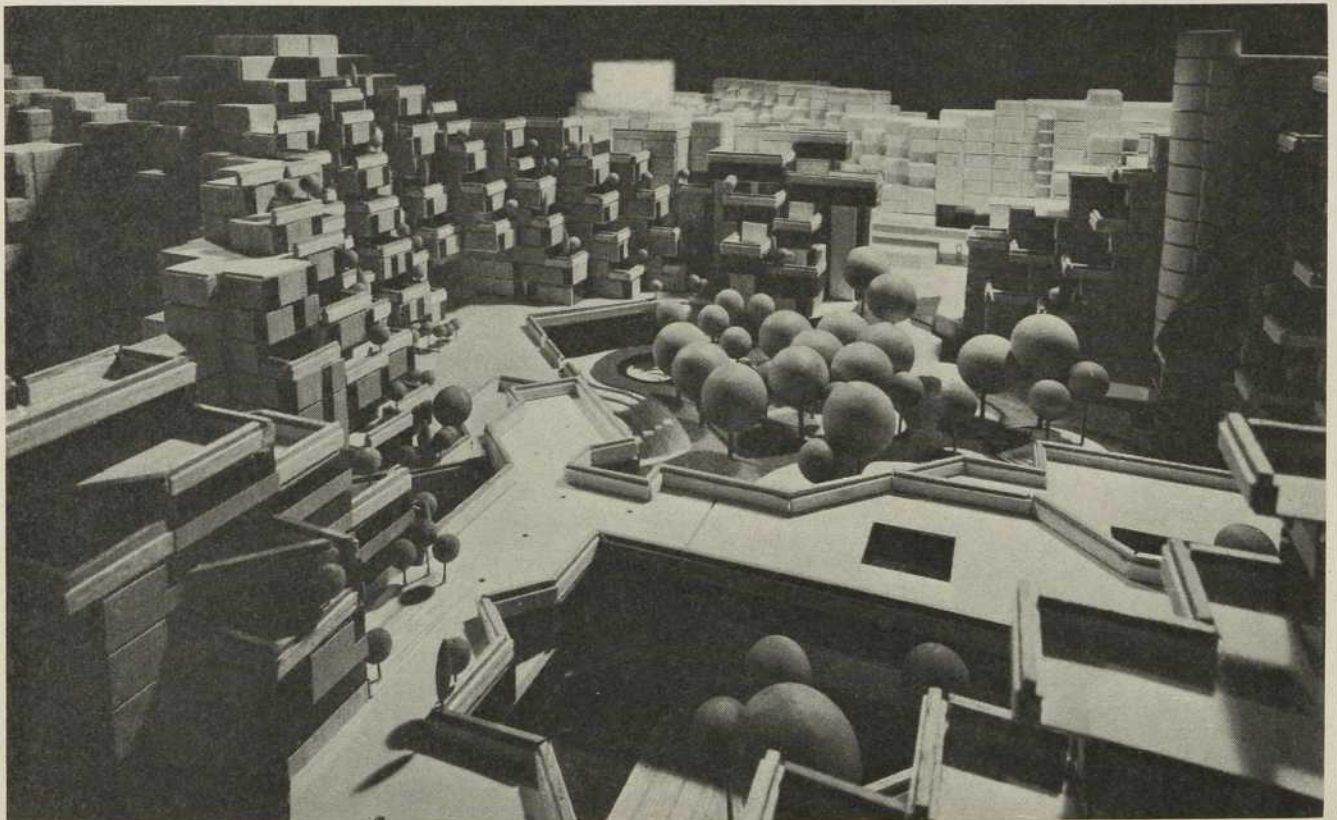
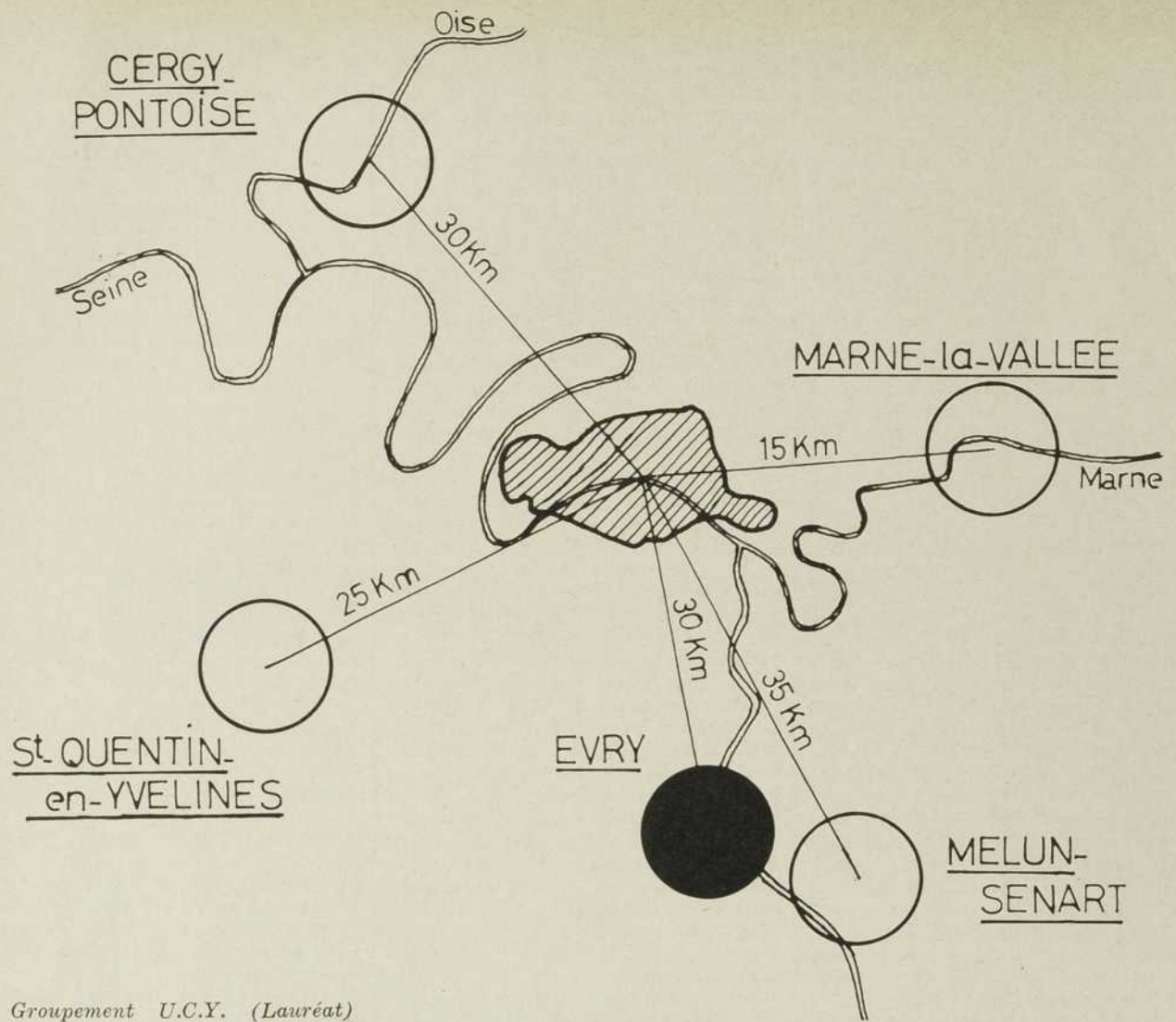
Le concours était ouvert à des groupes de promoteurs-constructeurs qui s'engageaient à réaliser l'opération, conformément à leur projet et dans les délais prévus — ce qui élimine le risque de "belles idées" qui s'avèraient irréalisables en pratique. Il débouche ainsi sur une maîtrise d'oeuvre unique pour la réalisation de l'ensemble du quartier, avec tous les avantages que comporte la formule du chantier unique, et la possibilité qui en résulte d'aller plus loin que ce n'est possible d'ordinaire dans la voie de l'intégration des différentes fonctions urbaines.

Le choix portait sur des propositions de détail pour un premier ensemble de 2,500 logements et ses équipements, et sur une esquisse pour les 4,500 autres logements.

Une attention particulière a été consacrée aux aspects suivants:

- a) *La variété de l'architecture*: un des objectifs fixés aux candidats était de rechercher, à côté d'une conception puissante de l'ensemble du quartier, une grande variété d'architecture au niveau des logements et des équipements publics.
- b) *La qualité des espaces libres*: il faut souligner à cet égard que, parallèlement au lancement du concours EVRY 1, était engagée avec le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de l'Environnement une expérience pilote de traitement des espaces libres et d'intégration des arts plastiques dans le cadre de vie urbain¹, qui concerne à la fois EVRY et l'agora (centre-ville) d'EVRY.
- c) *La non-ségrégation des diverses catégories de logement*: afin d'éviter la constitution d'immenses "blocs" de H.L.M. ou de logements primés et d'éviter que les loge-

¹Notamment dans le domaine de la couleur, de la signalétique, du mobilier urbain, de la sculpture, des fontaines, etc.





ments sociaux ne soient rejetés à la périphérie, il était demandé aux concurrents de prévoir, dans chaque sous-ensemble de 1,000 à 2,000 logements la *totalité des catégories* de logements qu'il s'agisse de type H.L.M., de logements privés ou de logements non-aidés.

d) *L'innovation dans la construction des logements*: à ce titre, deux thèmes principaux ont été retenus — l'isolation phonique des logements et un programme réellement expérimental.

EVRY I devrait donc être un ensemble d'une qualité architecturale originale dans lequel il n'existera aucune ségrégation sociale.

Huit groupes ont remis des projets sur le nouveau quartier. Quatre études ont été retenues, et le lauréat a été proclamé le 12 juillet, 1972. C'était le groupement U.C.Y.² qui l'a emporté.

Le projet E.I. U.C.Y. voulait répondre avant tout à la nécessité de réaliser un ensemble où l'unité et la diversité pouvaient se combiner. Ce sont des structures pyramidales construites sur une trame unique qui donneront au projet son unité: les volumes sont, en effet, constitués par des pyrami-

des, les parcs de stationnement sont aménagés dans l'espace central creux de ces pyramides, et la silhouette en gradins des bâtiments donne à chaque logement une terrasse extérieure. En revanche, la diversité devrait être donnée par un certain nombre d'éléments: variation des hauteurs et des densités, utilisation de quatre types de bâtiments qui permettent de varier les aspects, utilisation des arts plastiques aussi bien pour les façades que pour les équipements de la "rue". L'U.C.Y. a cherché, en élaborant ce projet, à atteindre un double but. D'une part, faire renaître le goût de la vie en ville, en suscitant, à la fois, l'animation de la rue et la possibilité de s'isoler, notamment à l'intérieur des habitations. Le groupement a voulu aussi créer un cadre de vie "fonctionnel", adapté aux besoins de la vie quotidienne. D'autre part, elle s'est employée à réaliser une structure qui puisse évoluer dans le temps, en fonction des besoins nouveaux ou différents qui se manifesteraient: le choix d'une trame unique (5.30m. x 5.30m.) et d'une structure poteaux-dalles permet d'intégrer dans tous les bâtiments aussi bien logements, parkings que, bureaux ou équipements publics.

Conformément aux conditions du tre l'établissement public de la ville nouvelle et le lauréat, pour une première tranche de 2,500 logements, avec leurs voies et leurs équipements. Les autres tranches seront également confiées au même groupement, mais feront l'objet de nouveaux contrats. Tirant la philosophie de ce concours, unique en son genre, M. Doublet, préfet de la région parisienne, devait notamment déclarer:

"Les équipes qui ont imaginé le futur, tout en tenant compte du présent, ont fait là un effort très méritoire. Car, trop souvent, l'homme se tourne vers le passé et fuit le futur, mais vous, réalisateurs et membres du jury³, vous avez pris l'avenir à bras le corps. L'avenir, vous l'avez ramené dans le présent. La démarche est essentielle. Vous avez fait la jonction entre deux siècles et vous avez évité le danger. Vous avez été futuristes sans être utopiques."⁴

² Le projet de l'U.C.Y. est l'oeuvre de l'équipe formée par:

Les Promoteurs: Société Immobilière du District Parisien (Groupe O.C.I.L.); Groupement Foncier Français; Société d'Habitations à Loyer Modéré "Le Logement Français"; Office Public d'Habitations à Loyer Modéré Inter-départemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines; Office Public d'H.L.M. Interdépartemental de la Région Parisienne; Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements Economiques "S.E.M.I.C.L.E."; Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs "SONACOTRA"; Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré MONTJOIE-ILE DE FRANCE; Société de Technique Immobilière S.T.I.M.; LOGIREP.

Le G.A.R.P.: (Groupement des Architectes de la Région Parisienne)

Architectes: Andrault, Parat, Celnik, Sirvin, Rousset, Autran, Gruber, Longo, Macary, Molle, Zublena.

Techniciens: JC et M. Bancon (Ingénieur Struc.); Ader (Pédagogue); Mlle Bozellec (Paysagiste); Scooper (Sociologue).

Artistes: Lassus (Artiste-peintre); Singer (Sculpteur); Y. et B. Alleaume (Sculpteurs); B. et F. Baschet (Structure sonore.)

³Le jury était composé de 6 architectes et 6 représentants des pouvoirs publics.

Les architectes — Messieurs Bakema, Belmont, Kalisz, La Mache, Novarina, et Thurnauer.

⁴Le Figaro — Jeudi 13 juillet 1972, Note: Pour des renseignements plus détaillés sur le concours Evrien écrire à:

Mlle Provost-Dumarchais, Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle d'EVRY, CD. 93. E — 91 + EVRY

Groupement I.C.P./J.C.B.

architectes: Jean Claude BERNARD, Jacques BEUFE, Gérard BUREAU, André-Yves DUPUIS, Paul DUCAMP, Jacques LEVY, Henri MAILLARD, Vladimir MITROFANOFF, Jacques ROBERT, et Paul RAYMOND.

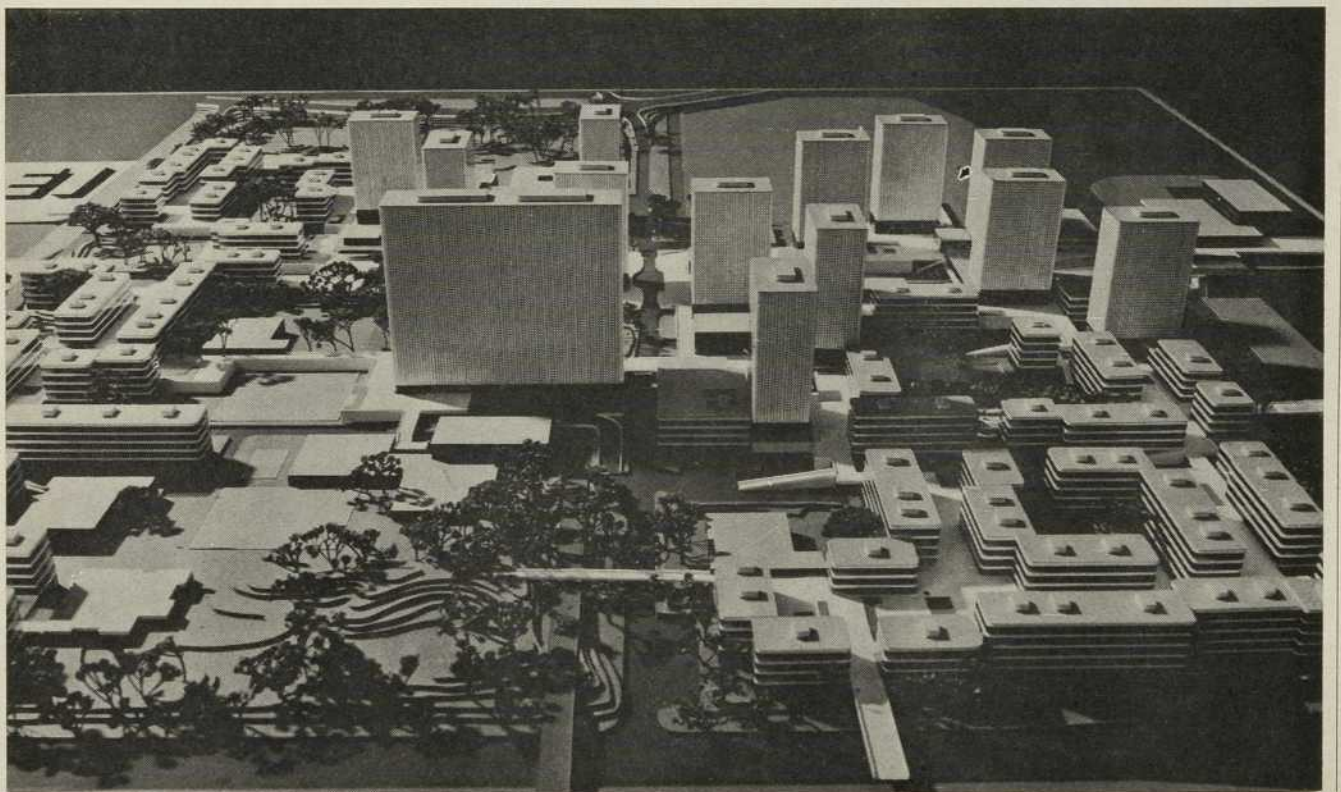
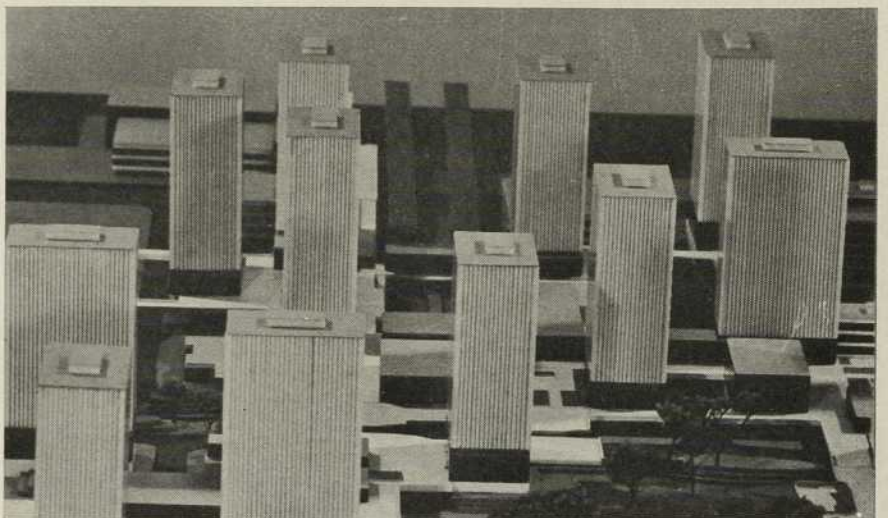
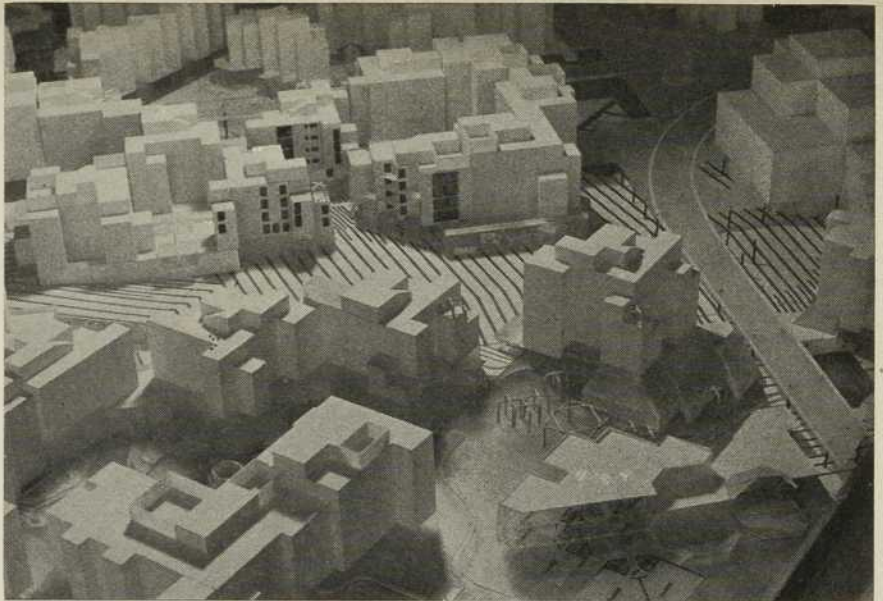
"L'élément d'ANIMATION est constitué par les espaces entre bâtiments, par leur VARIÉTÉ et par leur QUALITÉ propre . . . le projet VALORISE LES ESPACES EXTÉRIEURS; les volumes bâtis devront contribuer, pour leur part, à mettre en relief ces espaces publics . . . cette démarche tend à promouvoir la création de LIEUX COLLECTIFS et SOCIAUX offerts au choix des usagers, en dehors de tout système rigide, et constituant une incitation à la vie sociale."

Groupement E.1

architectes: BERTIN et Compagnie, Jean CHEDEAU, COYNE et BELLIER, Gilbert GUILLEMAUT, Jean PROUVE, et Maurice SILVY.

"Le projet est caractérisé par un regroupement de structures hautes implantées aux trois pôles principaux s'opposant à une nappe de structures basses aérées par des espaces verts en liaison directe avec les parcs périphériques. Ce parti d'une ville haute et d'une ville basse permet d'offrir un choix aux futurs habitants entre deux modes de vie, d'affirmer des espaces urbains divers et contrastés, enfin d'assurer le maximum de contacts entre les habitations et le cadre naturel."

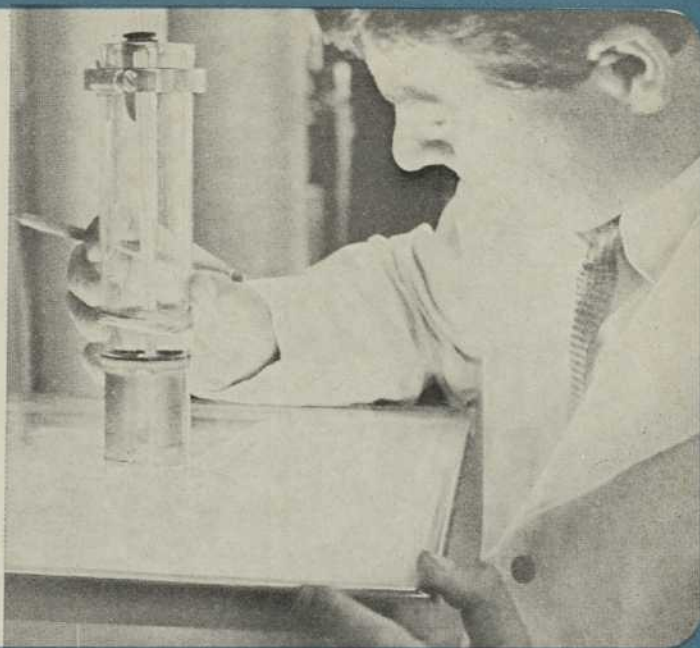
CREDITS: Plans, cartes, photos fournis par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry.



SOLATEC®

Fenêtres à verre
réfléchissant à
double vitrage.

Conçu pour le
confort et la
commodité



SUPERSEAL Corporation est fière de vous présenter le premier verre réfléchissant de fabrication canadienne.

Le SOLATEC est fabriqué à partir d'une feuille de verre de la plus haute qualité à laquelle l'on applique une couche de nickel pour en augmenter les propriétés techniques.

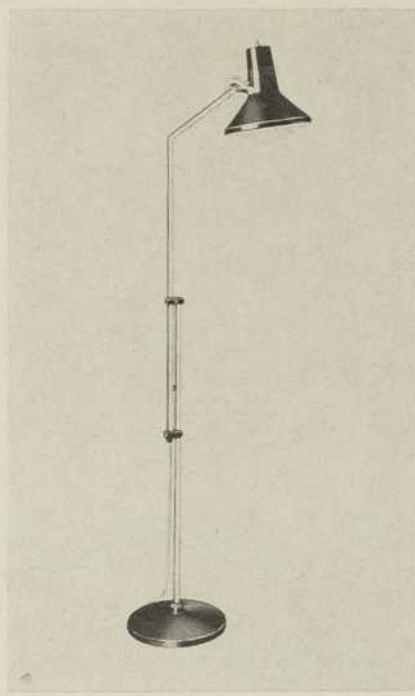
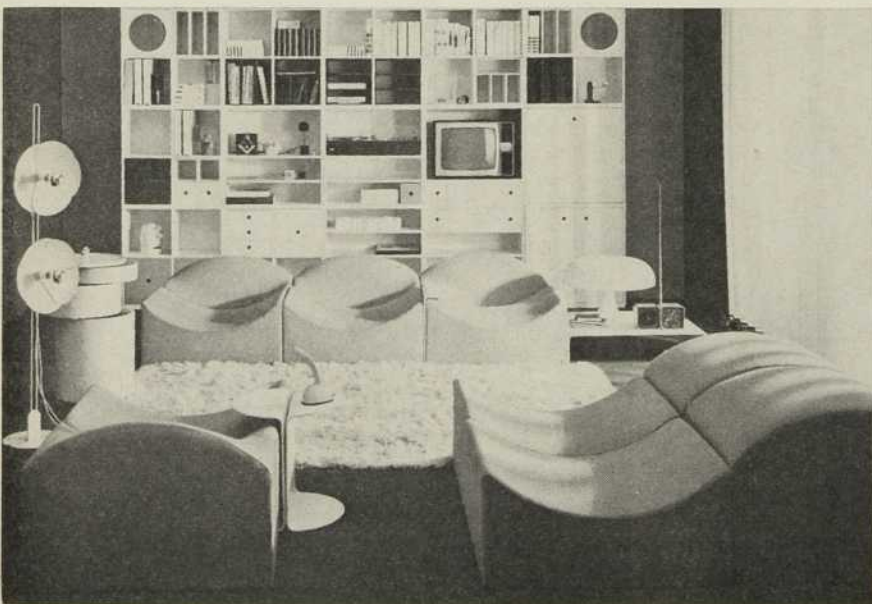
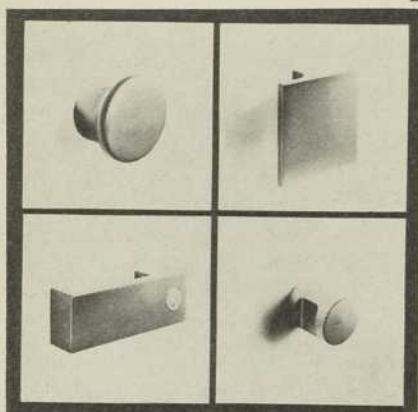
Ainsi traité, les propriétés réfléchissantes réduisent les coûts de réfrigération et améliorent le confort thermique.

Le SOLATEC est assemblé en panneau à double vitrage. Produit canadien préparé pour de nouvelles conceptions architecturales.



SUPERSEAL
Corporation

4475, boul. Laurier,
Douville - St-Hyacinthe, Qué.
Tél.: 773-7411
Mtl. 861-2775



nouveautés

Mini-ordinateur

Nouveau système JC/80 de Johnson Controls Ltd. Le système monté sur pieds, comprend un mini-ordinateur en bas à droite, le télé-dactylo, le tableau de l'opérateur et un projecteur à diapositives facultatif. On peut ajouter au système des éléments supplémentaires ou le limiter au mini-ordinateur avec tableau de l'opérateur.

Poignées de portes

Une brochure de 20 pages décrivant une variété de 40 modèles de poignées de portes peut être obtenue de Forms & Surfaces, C.P. 5215, Santa Barbara, Cal. 93108.

Localisation rapide des câbles

En téléphonant au 285-1000, il est désormais possible de savoir si des câbles téléphoniques se trouvent à l'endroit précis où l'on compte creuser un trou, enfoncer un pieu ou ériger un gratte-ciel.

Bell Canada a en effet décidé de faciliter la tâche des entrepreneurs qui doivent procéder à des travaux d'excavation dans la région montréalaise, en mettant à leur disposition un service amélioré — rapide et disponible à toute heure du jour ou de la nuit — pour la localisation des câbles téléphoniques.

Ce service couvre un vaste territoire qui comprend l'île de Montréal, l'île Jésus, la Rive Sud etc. Il sera disponible 24 heures sur 24.

Même si Bell Canada fournit sur demande, et depuis de nombreuses années déjà, les indications nécessaires au repérage des câbles téléphoniques, ce nouveau service comporte l'avantage de centraliser tous les dossiers, d'où une plus grande rapidité à fournir les renseignements demandés.

Le poste de commande du service se trouve sur la rue Ontario, à Montréal. Il est relié par radiotéléphone à six camions qui couvrent chacun un district. Chaque camion est équipé de plusieurs milliers de cartes microfilmées, qui indiquent la position exacte de chaque câble, chaque fil téléphonique souterrain. Un septième camion transporte des microfilms de la totalité des cartes (16 000 env.) pour permettre un service sans interruption.

Lampe sur pied

Une nouvelle lampe sur pied modèle D 20 de Luxo apporte de nouvelles possibilités d'adaptation pour la maison et le bureau. La lampe s'ajuste facilement à la hauteur voulue; son col breveté s'oriente pour diffuser l'éclairage dans un arc de 200 degrés. L'abat-jour est muni de persiennes à lames conçues spécialement pour atténuer l'éclat de la lumière avec un beau fini noir et chromé.

Roche-Bobois

Les meubles Roche-Bobois, l'une des plus importantes marques françaises du meuble moderne seront maintenant vendus à Montréal chez N. G. Valiquette et à Québec, à la Galerie du Meuble Inc. Cette initiative d'entreprises similaires, vise à joindre les efforts de compagnies spécialisées, afin de conquérir le marché du meuble contemporain en Amérique.

annonceurs

Algoma Steel Corporation Ltd. ..	35
Ascenseurs Otis Ltée	33
Blackwood Morton & Sons (Canada) Ltd.	37
Brunswick International (Canada) Ltd.	31
Celanese Canada Ltée	2
Compagnie Saint-Gobain	12-13
Columbia Electric Ltd.	34
Crane Canada Ltée	9
Fiberglas Canada Ltée	3
Hercules Canada Ltd.	7
Johnson Controls Ltée	36
Kodak Canada	34
Master Builders Co.	38
Matériaux de construction Domtar Ltée	40
Monsanto Canada Ltée	8
Montel Inc.	4
Montgomery Elevator Co. Ltd. ..	6
Russwin Lock Division, Belleville, Ont.	39
Service de Catalogues Sweet's	32
Superseal Corporation	29
Tests de Fondation Inc.	34



L'ensemble d'immeubles de bureaux le plus élevé au Canada présente plusieurs caractéristiques inédites de confort. Voici un mot sur l'une d'entre elles.

Il s'agit du filé anti-statique Brunslon qui joue un rôle important dans les surfaces recouvertes de tapis du nouveau Commerce Court à Toronto. Ce recouvrement filé, fait de fibres d'acier inoxydable et de nylon soigneusement filées, élimine non seulement les secousses déplaisantes dues à l'électricité statique, mais dissimule parfaitement sa présence en se mêlant à l'endroit de la fibre. Déjà installés dans un lieu aussi exigeant que le Centre de contrôle des données au siège social de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, les tapis Brunslon ont été choisis pour le 57e étage de la Tour d'observation. Notre directeur division de fibres métalliques peut vous en dire davantage sur les produits en acier inoxydable Brunslon conçus pour le contrôle de la statique dans les tapis.



Visitez notre stand, no 231, au National Interior Design Show de Toronto, du 31 octobre au 2 novembre; ou écrivez-nous à l'adresse ci-dessous.



International (Canada) Ltd.
1156 Dundas Hwy East,
Mississauga, Ont.



Le service Sweet's est-il cher?

Non,

et voici pourquoi:

Investissez dans un catalogue de **24 pages** dans Sweet's au coût de **\$4,580**. (C'est 2 livres de 12 pages ou 6 de 4 pages ou tout autre arrangement). Ou encore un livre de **48 pages** moyennant **\$5,960** seulement. Ainsi vos catalogues sont immédiatement accessibles à plus de 20,000 professionnels dans 7,000 entreprises qui contrôlent 95% du marché total de la construction.

Une alternative? Vous pourriez acheter vos propres couvertures: le coût unitaire est en moyenne de **\$2**. Même si vous couvrez seulement une partie du marché avec 2,000 couvertures, il vous en coûte **\$4,000**. Et vous n'avez pas encore inséré les imprimés! Alors, ajoutez le coût de l'insertion, du montage et de la manutention: **\$300**. Si vous les postez vous-même, ajoutez l'emballage et les frais postaux: **\$1,500**. Livraison personnelle? Dans ce cas, vous pouvez compter sur un minimum de **\$28** par visite. (Les moyennes récentes ont même augmenté à \$45 par visite). Et une fois que les renseignements concernant votre produit sont donnés, il n'y a pas d'index ni de classification et vous n'avez aucune garantie que vos renseignements employés, classés ou même gardés.

La localisation du marché, la préparation et la mise à jour des imprimés de votre compagnie, en plus des frais élevés de commercialisation et des appels manqués sont des problèmes que Sweet's aide à résoudre. Laissez-nous causer avec vous du service réel que peut offrir Sweet's. C'est votre meilleur achat.

La différence? Sweet's coûte moins cher.



Service de Catalogues Sweet's

McGraw Hill Information Systems Company of Canada Ltd.

330 Progress Avenue, Scarborough, Ontario

TELEPHONE Montréal: 514-842-9573 Toronto: 416-293-1931

1-1F-745

1. MACHINE — Moteur, treuil, train d'engrenages et frein spécialement conçus pour les ascenseurs et réunis dans un même ensemble.
 2. COMMANDE — Relais électromécaniques et à semi-conducteurs combinés constituant le système le plus perfectionné d'envoi et de commande des cabines.
 3. SÉLECTEUR — Système électromécanique de précision répétant les mouvements des cabines et assurant une commande et une signalisation précises et sûres.
 4. PLATES-FORMES DE CABINES — Montage insonorisant et antivibrations extrêmement confortable et détectant la charge avec précision.
 5. SÉCURITÉ — Ensemble de très grande robustesse pouvant subir des essais répétés en continuant de fournir un service de grande sûreté.
 6. RÉGULATEUR DE VITESSE — Sans engrenages, conçu pour le minimum d'entretien, contrôle constant de la vitesse et intervention instantanée en cas de nécessité.
 7. COMMANDE DES PORTES — Le seul type de commande électrique à amortisseur hydraulique avec possibilité de montage de commande intégré par engrenages. Ni chaînes, ni courroies, ni poulies.

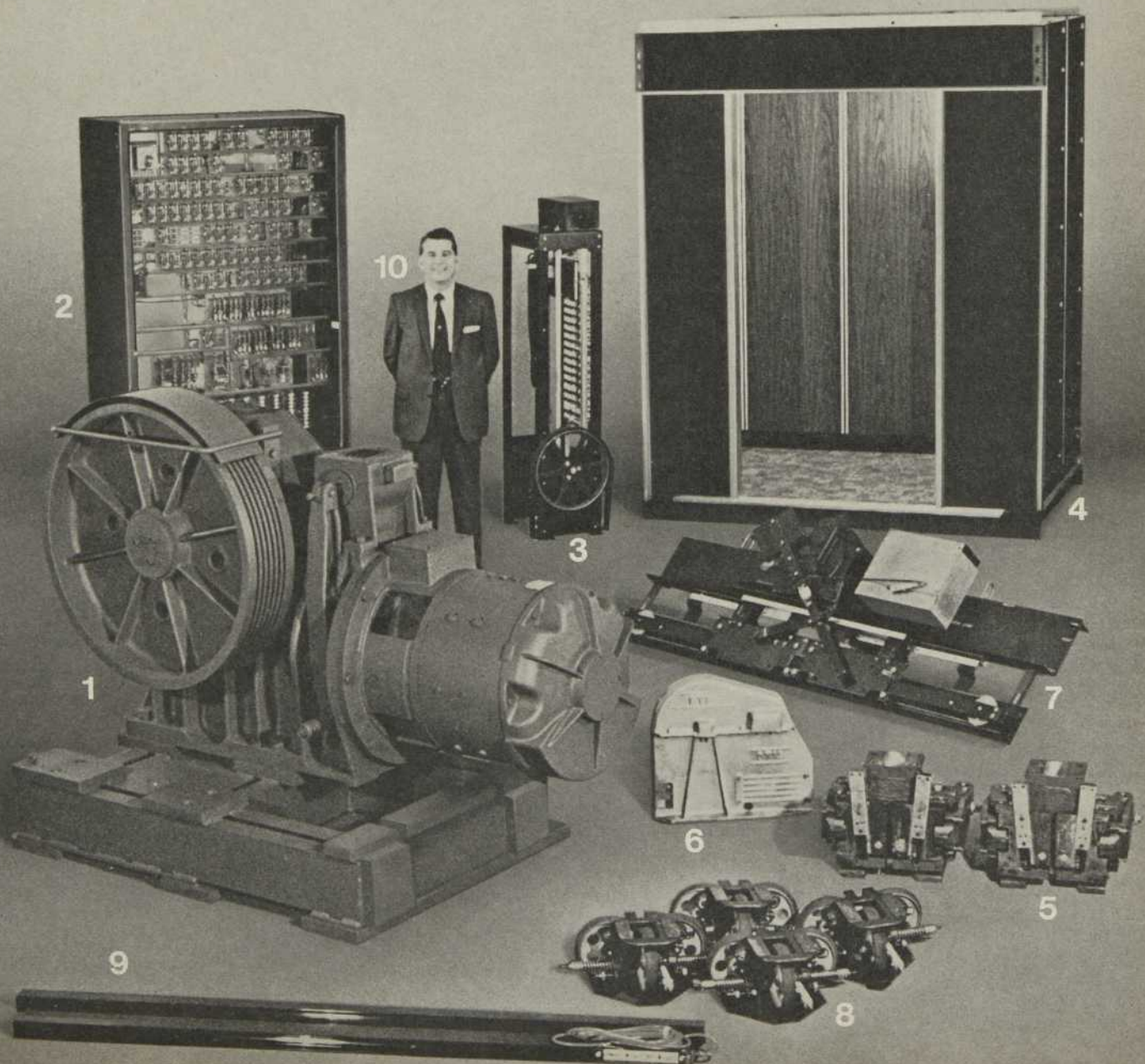
8. GALETS-GUIDES — Galets de grandes dimensions, réglables séparément avec bandages de polyuréthane donnant un roulement d'une parfaite douceur.
 9. DÉTECTEUR DE PORTE — Dispositif électronique empêchant instantanément et en toute sécurité les portes de heurter ou gêner les passagers.

10. LE REPRÉSENTANT OTIS peut vous donner des centaines d'autres raisons, à commencer par la fabrication de ces composants, effectuée dans notre usine de Hamilton (Ontario), la plus vaste usine complète d'ascenseurs au monde située sous un même toit.

Sans parler de facteurs comme l'intégrité, la stabilité financière, la parfaite organisation d'une entreprise de grande réputation installant des ascenseurs pour toute la durée des immeubles et possédant une plus longue expérience et de plus vastes connaissances sur les ascenseurs et les escaliers mécaniques que toute autre entreprise de ce domaine. Telle est: Ascenseurs Otis Cie Ltée.

Otis[®]
UN SYSTÈME

**Otis vous en donne plus pour votre argent...
pour de nombreuses raisons.**





ÉTUDE
DES SOLS
CONTRÔLE
DES
MATÉRIAUX

12e année à votre service

TESTS DE FONDATION INC.

435 BOULEVARD DÉCARIE, MONTRÉAL 379

TÉL.: 744-2866

F. René Laberge, Ing.

Président

Guy Laberge, Ing., M.S.C.E.

Ingénieur en chef

ARCHITECTURE CONCEPT

ARCHITECTURE CONCEPT est la seule revue de langue française publiée au Québec à l'intention des architectes et designers. Chacun de ses numéros est consacré à un thème bien particulier mis en valeur par des idées nouvelles, articles de fond et critiques.

TARIFS D'ABONNEMENT

	1 an
Architectes, designers, ingénieurs, etc.	\$8.00
Étudiants en architecture (3e et 4e années)	\$4.00

ARCHITECTURE/CONCEPT

Suite 201 - 310, ave Victoria, Montréal 215

Veuillez trouver ci-joint mon chèque au montant de \$.....
pour un abonnement à:

ARCHITECTURE/CONCEPT

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Prov.....

Profession.....



**La lumière
qui reflète
le monde d'aujourd'hui.**

Allez voir le plus beau et le plus vaste choix d'appareils d'éclairage à notre salle d'exposition de la Place Bonaventure, à Montréal. Ou demandez notre catalogue gratuit de 120 pages en couleur.
COLUMBIA ELECTRIC LTD.
St-Isidore, Co. Laprairie, Qué.

L'apporte- habilité



**Nouveaux appareils Kodak
"pocket" Instamatic®**



Espace et acier

L'acier de charpente a rendu possible
toute la commodité du spacieux
ensemble Pacific Centre



TOUR DE LA BANQUE
TORONTO-DOMINION,
VANCOUVER

Propriétaire: Pacific Centre Limited
Architectes: Gruen Associates et
McCarter, Nairne & Partners
Ingénieurs-conseils, charpente:
Unecon Engineering Consultants
Limited
Fabrication et montage
de l'acier: Dominion Bridge
Company Limited

L'ampleur de la charpente en acier de
la tour TORONTO-DOMINION permet aux
locataires d'aménager des bureaux
paysagers à la fois attrayants
et fonctionnels dans leur ensemble.



Le nouveau Pacific Centre est beaucoup plus qu'un centre commercial. Son premier édifice, la tour de la banque Toronto-Dominion, compte 30 étages et loge 4,000 locataires. Le Pacific Centre est le premier grand ensemble de Vancouver à illustrer la tendance vers la création de véritables "cités" commerciales, où l'on peut travailler, faire ses courses, manger et s'amuser à l'intérieur d'un même ensemble immobilier. En prévision des exigences nouvelles des locataires, dans l'avenir, il fallait un aménagement spacieux et entièrement modifiable. La solution: l'acier de charpente qui, se présentant en travées libres de plus

de 40 pieds, fournissait le maximum de souplesse et d'espace utile. De plus, la rapidité de la construction permettait le remboursement plus rapide des capitaux investis. On comprendra facilement pourquoi l'acier de charpente est la solution idéale aux problèmes de la construction moderne.

Pour se renseigner sur tous les avantages de la construction avec l'acier, il suffit de communiquer avec le bureau du Canadian Institute of Steel Construction de votre région. Si vous désirez construire un édifice qui soit longtemps fonctionnel, c'est l'acier qui vous offre la meilleure solution... l'acier de première qualité Algoma, bien sûr!



THE **ALGOMA STEEL** CORPORATION, LIMITED

SAULT STE-MARIE, ONTARIO • BUREAUX DE VENTE RÉGIONAUX: SAINT JOHN, MONTRÉAL, TORONTO, HAMILTON, WINDSOR, WINNIPEG, VANCOUVER



JC/80-flexibilité modulaire.

Ce système d'automatisation électronique des édifices évolue selon vos besoins.

Les ensembles de programmes et l'équipement matériel modulaires, en stock dans votre région, expliquent la flexibilité du système JC/80 d'automatisation électronique des édifices. Cette flexibilité, nous l'avons prévue à votre intention, afin que vous puissiez agrandir votre installation de Poste Autonome et obtenir une automatisation aussi efficace qu'il vous faut, sur place, sans délai et à bas prix.

Le système JC/80 constitue une boucle de communications numériques d'usage général, conçue en fonction des terminaux enfichables, y compris les téléscripateurs et les claviers, les pupitres de commande et les projecteurs de diapositives à accès sélectif. Vous pouvez ajouter ces éléments, et nombre d'autres... les retirer... ou les rélocaliser... sans difficulté ni perte de temps. De plus, les appareils de la génération JC/80, également en stock dans votre région, utilisent des programmes enregistrés sur ruban magnétique en cassettes. Nul risque de perdre un programme; si l'un d'entre eux s'efface, un double de la cassette vous permet de le ré-introduire aussitôt dans l'ordinateur.

La flexibilité modulaire propre au JC/80, ajoutée à la précision et la sûreté des circuits intégrés, assurent un rendement maximal à l'argent investi dans l'automatisation d'un édifice. Pour obtenir plus de renseignements, demandez par écrit notre publication 2036/C.

**JOHNSON
CONTROLS LTEE.**



233, AV. DUNBAR, MONTRÉAL 304, QUÉ.



**BMK**

Le tapis de laine qui restera longtemps à Inn on the Park

Les décorateurs-ensemblers de Tom Lee Ltd. exigèrent le tapis de laine BMK pour les parquets de l'Inn on the Park de Toronto. Ils savaient en effet que les clients de l'hôtel aimeraient l'apparence luxueuse de ce tapis, et que la direction serait enchantée de sa remarquable réputation de durabilité.

Le tapis BMK offre une qualité supérieure en tous points. Quel que soit le motif original que vous choisissiez, la laine, teinte avant tissage, ne se décolore pas. Ses fibres souples gardent leur forme malgré l'abondance de la circulation, et elles résistent à la saleté et aux brûlures.

Lorsqu'un décor exige le prestige des tapis de laine . . . faites appel à BMK. Écrivez-nous sans tarder afin d'obtenir un exemplaire de la brochure en couleurs publiée par BMK sur les tapis de laine d'usage commercial.

Décoration: *Tom Lee Ltd., décorateurs-ensemblers pour l'industrie*

**Les tapis de laine BMK — vous savez
d'instinct que rien
ne peut les remplacer.**



TAPIS PURE LAINE

BLACKWOOD MORTON & SONS (CANADA) LTD.

Boulevard Labelle, Ste-Thérèse, P.Q.

Telephone: (514) 435-6581 ou

Telex: 018-3711

Le dernier mot de la fibre miracle

Pozzolith sert-il de plus en plus à rendre les bons bétons encore meilleurs?

Oui! Voyez au Québec



Banque Canadienne Nationale, à Montréal



Eglise St-Benoît Abbé, à Ste-Foy, Québec



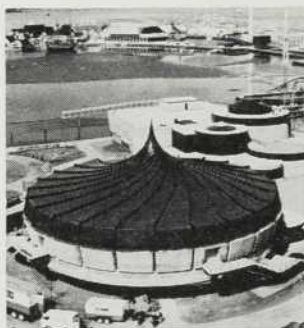
Appartements Rockhill, à Montréal



Ponts de l'autoroute Montréal-Laurentides



Station-service Texaco, à Montréal



Aquarium de Montréal, à l'Expo 67



Pont-tunnel Hyppolyte Lafontaine



Edifice des Sciences médicales McIntyre, Université McGill

Vous voyez ici quelques-unes seulement des nombreuses constructions du Québec dans lesquelles on a utilisé POZZOLITH, l'additif réducteur d'eau et régulateur de prise de type polymère.

Pourquoi utiliser POZZOLITH? Voici ses avantages.

POZZOLITH contribue à produire des bétons de haute qualité, exceptionnellement homogènes et en augmente sensiblement la résistance à la compression. Il améliore l'imperméabilité, la durabilité et l'apparence finale, réduit le fendillement et le retrait et permet de contrôler la rapidité de prise du béton. Il facilite également le coulage et améliore l'ouvrabilité.

Quand doit-on utiliser POZZOLITH? Dans les bétons coulés en place ou préfabriqués, dans le béton armé ordinaire ou le béton précontraint, dans les bétons naturels ou colorés (blanc compris). Bref, dans tous les bétons.

Si vous désirez en savoir plus long au sujet de POZZOLITH et des avantages qu'il vous offre, consultez un des représentants de Master Builders. Notre bureau se trouve au 4970, Place de la Savanne, Montréal 308. Téléphone: 737-6537. (A Québec, signalez "Opératrice" et demandez Zénith 8-7540.)

POZZOLITH
un produit de
MASTER BUILDERS

*POZZOLITH, est une marque déposée de The Master Builders Company, Ltd.
MC-6703PFFR